

Contrat de bassin versant du Lez–2020/2024

Bilan final



Version adoptée par la CLE du 4 décembre 2025

Avec le soutien de :

Préambule

Comme le prévoit la démarche de contrat de bassin versant, une étude bilan-évaluation doit être réalisée à la fin du contrat dans le but :

- D'évaluer le taux de réalisation des actions et les investissements engagés durant l'ensemble de la durée du contrat ;
- D'évaluer l'adhésion des acteurs à la démarche, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du contrat ;
- De réévaluer les investissements restant à poursuivre (phase prospective).

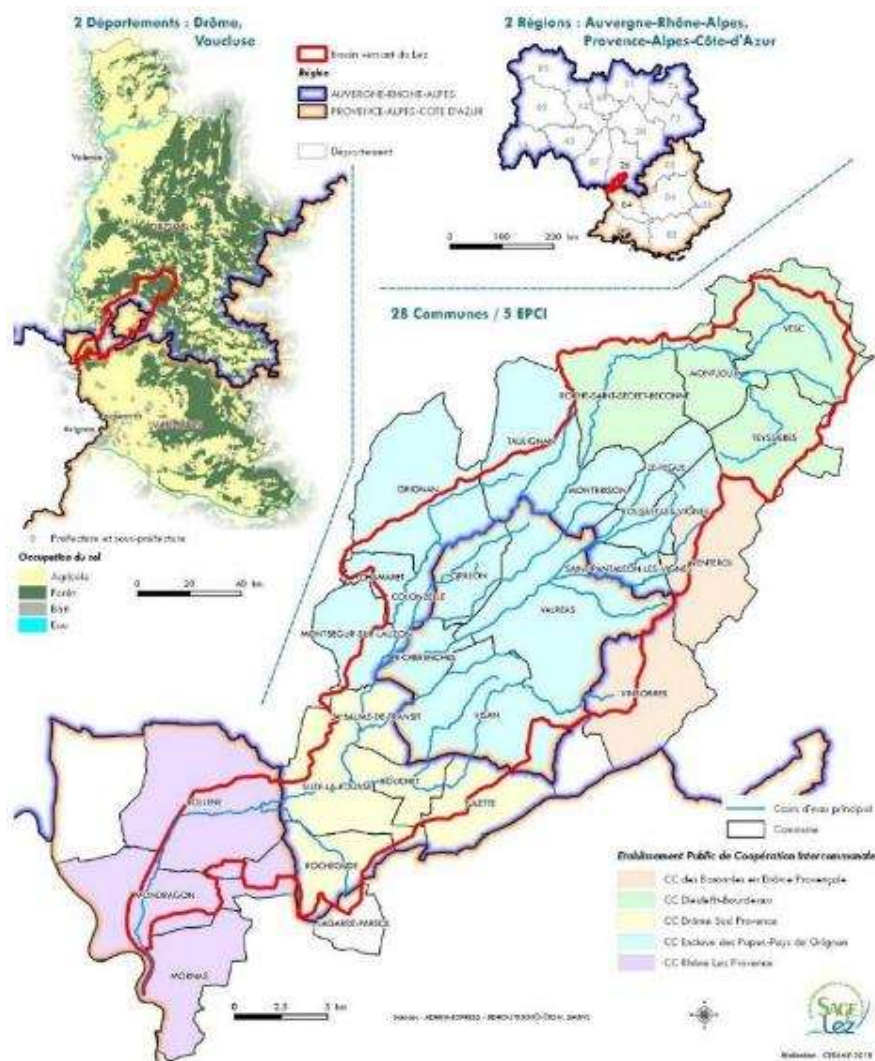
Sommaire

I. Préambule.....	5
A. Présentation du bassin versant du Lez.....	5
B. Rappel du contexte de mise en œuvre du Contrat	6
C. Les instances de gouvernance du contrat.....	7
D. Les différentes étapes d'élaboration du contrat.....	8
II. Phase 1 : Bilan technique et financier	10
A. Bilan individualisé par action	10
B. Bilan globalisé.....	20
C. Les difficultés rencontrées et décalages	31
III. Phase 2 : Etat des lieux du bassin versant initial et final	32
A. Etat initial et final	32
B. Rappel des enjeux du Contrat de bassin versant	37
C. Les avancées apportées par le contrat.....	39
IV. Phase 3 : Etude du fonctionnement de la procédure.....	40
A. La concertation et communication autour du contrat de bassin.....	40
B. Les moyens humains alloués au contrat	42
C. Appréhension du niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche	43
V. Phase 4 : Evaluation du contrat	47
A. Eléments de méthodologie	47
B. Les réponses synthétiques aux questions évaluatives.....	48
C. Elément synthétique d'évaluation	53
VI. Phase 5 : Conclusions, recommandations et perspectives.....	55
A. Vers une autre démarche contractuelle	55
B. Des actions déjà pré-identifiées	55
C. Un lien à construire avec le PBACC	56
 Annexe 1 : Bilan financier des actions	 60
Annexe 2 : Revue de presse du contrat de bassin versant	66
Annexe 3 : Questionnaire d'évaluation du contrat aux acteurs locaux	70

I. Préambule

A. Présentation du bassin versant du Lez

Le bassin versant du Lez s'étend sur **455 km²** et concerne au total **28 communes**, dont 20 du département de la Drôme (26) en Auvergne Rhône Alpes et 8 de Vaucluse (84) en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*Cf. Carte 1*).



Carte 1 : Situation et contexte administratif du bassin versant du Lez

Source : CESAME, d'après ADMIN-EXPRESS

Le bassin versant du Lez s'étend du **nord-est au sud-ouest**. Le Lez prend sa source sur la montagne de Lance à une altitude de **1000 m**, sur la commune de Teyssières et parcourt 75 km avant de confluer avec les ouvrages CNR, contre-canaux du canal de Donzère-Mondragon à Mornas. Ses principaux affluents sont, d'amont en aval : la Veyssanne, la Coronne, le Talobre puis l'Hérin. Le réseau hydrographique affluent du Lez est principalement développé en rive gauche de ce cours d'eau, de même que l'emprise du bassin est plus vaste sur cette rive.

Le Lez draine un bassin versant d'une population globale de **53 000 habitants** ; les communes urbaines les plus importantes sont BOLLENE et VALREAS.

Le Lez est un affluent rive gauche du Rhône, un des premiers depuis l'amont qui ait un caractère méditerranéen marqué. Au point de vue hydrométéorologique, le bassin se situe sur une zone de transition climatique entre la Provence et les Cévennes, une zone où les gradients pluvieux, en particulier pour les pluies de fréquence rare, sont importants.

Le territoire recoupe 5 EPCI-FP :

- Communauté de Communes Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP),
- Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB),
- Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP),
- Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG),
- Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP).

Ces 5 EPCI-FP ont transféré l'ensemble de la compétence GeMAPI au SMBVL.

Le SMBVL est la structure porteuse du Contrat de Bassin versant (délibération n° 2019-11 du comité syndical en date du 29 avril 2019).

B. Rappel du contexte de mise en œuvre du Contrat

Le SMBVL a porté un premier contrat de rivière de 2007 à 2012 puis une démarche de SAGE (premier arrêté préfectoral de désignation des membres de la CLE en 2013 / approbation du SAGE les 21 et 28 mai 2025). Le SMBVL a également porté un PAPI (2015-2024).

Durant la période 2015-2018, le SMBVL a signé un contrat avec l'Agence de l'Eau. Ce contrat avait alors été établi entre le SMBVL et l'Agence de l'Eau de manière bilatérale exclusive puisqu'il existait déjà la convention du PAPI (signée par les autres co-financeurs) et une gouvernance installée à l'échelle du bassin versant avec l'élaboration du SAGE.

En 2019, le SMBVL a souhaité à nouveau jouer un rôle de centralisateur et de facilitateur des actions du petit cycle de l'eau portées par les communes, communautés de communes ou syndicats et contribuant à limiter les pressions sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Le contrat est ainsi devenu l'outil opérationnel de mise en œuvre des actions du PGRE (2017-2021) et de la stratégie du SAGE.

C. Les instances de gouvernance du contrat

• **Le comité de pilotage**

Etant donné l'existence d'une Commission Locale de l'Eau sur le territoire habilitée à élaborer, suivre et mettre en œuvre les contrats de rivière et de bassin versant (cf règles de fonctionnement de la CLE), c'est la CLE qui a fait office de Comité de pilotage.

Elle comporte 46 membres répartis dans trois collèges :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des Etablissements publics,
- Le collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics,
- Le collège des organisations professionnels, des usagers et des associations.

La CLE a validé les différents documents : AVP, dossier définitif de phase 1, bilan à mi-parcours et dossier définitif de phase 2.

C'est le SMBVL qui assure le rôle de secrétariat de la CLE et donc du Comité de pilotage du contrat.

• **Le comité de suivi**

Le Comité de suivi est composé des membres de la CLE ainsi que de l'ensemble des maitres d'ouvrages potentiels d'actions pouvant être inscrites dans le contrat. On retrouve ainsi toutes les communes et différentes associations qui ne sont pas membre de la CLE.

Le comité de suivi est une commission de travail, elle s'est réunie en amont des CLE de validation des documents et pour la présentation des bilans annuels. Lors de ces rendez-vous annuels, il s'agissait de dresser le bilan des actions réalisées au cours de l'année, de valider la programmation pour l'année à venir et de réorienter certaines actions si nécessaire.

• **Le Bureau du comité de pilotage**

Le Bureau restreint n'est pas un organe de décision mais permet de débattre et de préparer les orientations à soumettre en séance plénière, et recherche des consensus lorsque les analyses sont éventuellement divergentes.

C'est le Bureau de la CLE qui fait office de Bureau du comité de pilotage.

Durant le déroulé du contrat, il n'a pas été nécessaire de réunir un Bureau spécifiquement dédié au contrat.

• **Comité technique**

Il assiste le Bureau et les commissions par ses avis. Il permet de préparer techniquement en amont chaque réunion du Comité de suivi et de pilotage. Il se réunit au cours de l'année autant que de besoin pour aborder les questions techniques.

Animé par le SMBVL, il est constitué des principaux partenaires institutionnels : Agence de l'eau, services de l'Etat, Office Français pour la Biodiversité, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département de la Drôme et Département de Vaucluse et peut être élargi à d'autres acteurs suivant les sujets évoqués.

D. Les différentes étapes d'élaboration du contrat

L'élaboration du contrat de bassin versant a été établie et validée avec un chevauchement des différentes phases et donc en un temps record : 18 mois entre la première réunion technique et la date de démarrage effectif et 2 ans entre cette réunion et la cérémonie de signature officielle.

Cette période d'élaboration nécessite habituellement 3 ans. La rédaction de la phase stratégie du SAGE a permis la validation des enjeux et objectifs sans organiser de réunion supplémentaire.

De la même manière, la phase 2 du contrat a été élaborée en temps masqué de manière à ce que les deux phases s'enchaînent rapidement.

Date - période	Type de réunion	Etape
25 mars 2019	COTECH	Accord de principe sur la démarche
29 avril 2019	Comité syndical	Délibération d'engagement du SMBVL en tant que structure porteuse du contrat
4 juillet 2019	Comité de suivi	Réunion de présentation de la démarche avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage potentiels
Juillet à septembre	courriers	Appel à candidature auprès des porteurs de projets potentiels
Juillet à octobre		Rédaction du dossier AVP
13 novembre 2019	COTECH	Validation du programme d'actions et montage des plans de financement
26 novembre 2019	MISEN 26	Validation du dossier AVP
12 décembre 2019	MISEN 84	Validation du dossier AVP
Septembre à décembre 2019		Rédaction du dossier définitif du contrat (4 tomes)
16 janvier 2020	CLE	Approbation de l'AVP et du dossier définitif
12 juin 2020	Comité d'agrément	Approbation du dossier AVP
15 octobre 2020	Commission des Aides de l'Agence de l'Eau	Validation du dossier définitif = DATE DE DEMARRAGE EFFECTIVE DU CONTRAT
Novembre à mars 2020	Instances de délibération	Approbation du contrat de bassin versant par l'ensemble des partenaires institutionnels
21 Avril 2021	Cérémonie	Signature officielle du contrat de bassin versant
28 Février 2022	Comité de suivi	Présentation du bilan des actions du contrat année 2020 et 2021

Juin 2022	Courrier	Sollicitation des maitres d'ouvrages potentiels pour inscrire des actions dans la phase 2 du contrat
28 novembre 2022	MISEN 26	Validation du dossier de phase 2 du contrat
9 décembre 2022	MISEN 84	Validation du dossier de phase 2 du contrat
15 décembre 2022	CLE	Adoption du bilan de fin de Phase 1 et du contrat de Phase 2
6 avril 2023	Commission des Aides de l'Agence de l'Eau	Validation du dossier définitif de phase 2 = DATE DE DEMARRAGE EFFECTIVE DE LA PHASE 2 DU CONTRAT
De décembre 2022 à février 2024	Instances de délibération	Approbation de la phase 2 du contrat de bassin versant par l'ensemble des partenaires institutionnels
Avril 2023		Lancement du circuit de signature du contrat de phase 2
15 mars 2024	Comité de suivi	Présentation du bilan de l'année 2023 et prévisionnel 2024
2 avril 2024		Fin de signature du contrat de phase 2
27 mai 2025	COTECH	Présentation du bilan technique et financier du contrat – validation de la méthodologie pour l'étude d'évaluation
14 Octobre 2025	Comité de suivi	Présentation du projet de l'étude bilan-évaluation du contrat
4 décembre 2025	CLE	Adoption du bilan du contrat de bassin versant



Illustration 1 : Cérémonie de signature du contrat le 21 avril 2021

II. Phase 1 : Bilan technique et financier

Ce bilan technique et financier reprend les actions des deux phases du contrat soit 39 fiches actions et 73 opérations (certaines fiches actions regroupant parfois plusieurs opérations du même type ou du fait des découpages annuels).

A. Bilan individualisé par action

Les tableaux ci-dessous donnent pour chaque action inscrite dans le contrat (phase 1 ou phase 2) une synthèse de son état d'avancement (T = Terminée ; M = Mise en œuvre ; E= Engagée ; NE = Non Engagée) et des faits marquants de l'opération. Ce bilan a été établi en fin d'année 2024.

Les bilans financiers action par action sont quant à eux présentés en annexe 1.

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Etat fin 2024	Commentaires
VOLET RESSOURCE				
RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes				
RES 1.1	Amélioration des rendements de réseaux AEP	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - syndicat RIVAVI	T	Dossiers de demande de subvention déposés fin 2019 et attribués en 2020 hors contrat. Travaux réalisés en 2020 et début 2021.
		Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - Commune de Taulignan	T	Travaux finalisés en novembre 2021
RES 1.2	Réalisation de travaux découlant du SDAEP - gestion patrimoniale	Renouvellement de conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan - Syndicat RIVAVI	T	Dossiers de demande de subvention déposés fin 2019 et attribués en 2020 hors contrat. Travaux réalisés en 2020 et début 2021.
RES 1.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable	Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux. Commune de Le Pègue	T	Accompagnement par l'AMO du CG26 en commande groupée avec la commune de Rousset les vignes. Le bureau d'étude recruté était Naldéo. Le SDAEP a été finalisé en fin d'année 2023.
		Réalisation d'un schéma directeur d'adduction en eau potable y compris pose de compteur pour améliorer la connaissance. Commune de Vesc	M	Engagement de la convention d'assistance avec le CD26 en 2023. Les demandes de subventions ont été déposées début 2024. Le Bureau d'études OTEIS a été retenu. La réunion de présentation de la phase 1 a été faite le 18/03/2024. La campagne de mesure estivale était prévue pour l'été 2025. La finalisation du SDAEP est envisagée pour fin 2025 / début 2026.
		Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux. Commune de Saint Pantaléon les vignes	M	Le Bureau d'études retenu pour les deux schémas (AEP et assainissement) est OTEIS. La phase 3 était en cours avec un objectif de finalisation du schéma pour juin 2025.
		Actualisation du schéma directeur AEP et pose de compteurs pour améliorer la connaissance (service saint martin). Commune de Taulignan	T	La mise à jour du schéma a été engagée avec le bureau d'études Naldéo durant l'année 2024. Elle est aujourd'hui terminée.
RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements				

RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand et supprimer un pompage dans le Lez	M	Les travaux sur les forages ont été réalisés en 2021. Les travaux relatifs à l'unité de déferrisation ont eu lieu en début d'année 2025. La procédure réglementaire de DUP est en cours ; l'enquête publique était envisagée courant de l'année 2025. Les dossiers de demande de subvention ont été déposés avant le démarrage effectif du contrat (attribution d'aides en mars 2020). Les travaux de raccordement sont en attente des autorisations et devraient démarrer fin 2026. Le projet permettra de substituer 700 000 m3/an.
		Travaux d'alimentation du réseau Baume-Solérieux-Clansayes via le réseau RAO par la ressource du Rhône	T	Des travaux de connexion ont été réalisés dans l'urgence pendant l'été 2022. Des travaux de confortement du réservoir de Rochegude et de la conduite principale (Rochegude-Sainte Cécile) inscrits dans la phase 2 du contrat, ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention en 2023. Les travaux sur la RD151 sont terminés pour un montant final de 309 875.65 € HT. Le projet permettra de substituer 56 000 m3/an.
		Travaux d'alimentation de Baume- Solérieux-Clansayes via un nouveau captage du miocène	E	Action dont le démarrage était prévu en 2024. L'hydrogéologue agréé a rendu son rapport en 2024 et la demande d'autorisation de DUP est en cours d'instruction. Les travaux devant se réaliser après autorisation, la demande de subvention est en attente.
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Commune de Colonzelle	T	Le forage dans le miocène permet d'obtenir un débit de 15 m³/h. Les travaux ont été réalisés, la procédure DUP est bien engagée. Une procédure d'urgence permettrait d'ores et déjà d'utiliser ce forage.
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Commune de Grignan	E	Le forage de reconnaissance permet également d'obtenir 15 m³/h, ce qui est inférieur aux besoins estivaux. L'hydrogéologue agréé a été désigné. Le dossier de demande de subvention pour l'équipement définitif est conditionné à la réalisation du SDAEP et à une tarification de l'eau conforme au nouveau seuil de l'Agence de l'eau. L'assistance AMO pour le SDAEP a été engagée en 2024. Les dossiers de demande de subvention pour le SDAEP et SDA ont été déposés en 2024. Le bureau d'étude Réalités environnement a été retenu. Les diagnostics sont en cours.
RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Commune de Taulignan	M	Le forage de reconnaissance a été réalisé et malgré sa faible productivité 5 m³/h, il sera mis en service et constituera un apport nécessaire. En parallèle, la commune souhaite améliorer le rendement de son réseau. La procédure réglementaire de DUP est en cours (hydrogéologue agréé désigné) avec l'assistance de l'AMO du CG26 et conjointement avec la procédure DUP de Jacomet (bassin versant de la Berre). La tranche 2 (travaux de raccordement) est financée par le CD26 et était en cours d'instruction pour l'Agence de l'eau (attente du dépôt de la demande de DUP).

RES 2.2	Modernisation des canaux d'irrigation	Etudes et travaux de mise sous pression du périmètre de l'ASA du Bigary	E	Dossiers de subvention déposés. Un bureau d'étude a été missionné (CA EAU) et l'ASA est appuyée par la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Des essais de pompage dans la nappe d'accompagnement du Lez, menés par Idées Eaux ayant indiqués une production trop faible, la solution finale fût une interconnexion avec le réseau d'irrigation du SID (Saint Restitut) et la création d'une bache de reprise. La finalisation des travaux étaient envisagées pour la saison d'irrigation 2025. Le projet permettra de substituer 300 000 m3/an.
RES 2.3	Suivi et animation du PGRE	Rédaction des bilans annuels du PGRE	T	Rédaction des bilans annuellement. En 2022, le bilan final du PGRE a été rédigé et présenté en commission gestion quantitative de la ressource en eau le 6 Décembre 2022. Le nouveau PTGE a été validé en CLE en septembre 2023.
RES 2.4	Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel	T	Les investissements se sont poursuivis en 2023 sur la base d'une tranche de subvention de la phase 1 du contrat. Le dossier de demande de subvention de la tranche 2 a été déposé en 2023. Les évolutions du réseau de suivi (déménagement du site de Grillon vers Valréas, refonte du site de Bollène (externalisation et sécurisation)) ont été réalisées en 2023. L'opération a été soldée en 2024.
RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique				
RES 3.1	Réalisation d'un SDAEP et recherche de nouvelles ressources	Etude du schéma, programme de travaux et scénarios pour nouvelles ressources -Commune de Rousset les vignes	T	Accompagnement par l'AMO du CG26 en commande groupée avec la commune du Pègue. Le bureau d'étude était Naldéo. Le SDAEP a été finalisé en fin 2023. La connexion avec le captage de la commune du Pègue a été bloquée par le conseil municipal du Pègue. Une action de changement de la conduite d'adduction du réseau de Rousset a été inscrite au PTGE.
RES 3.1	Réalisation sécurisation de l'alimentation en eau potable suite au SDAEP	Interconnexion du réseau de Le Pègue et Rousset les Vignes par une station de pompage ou par un réservoir intermédiaire	NE	Les travaux d'interconnexion indiqués dans cette action ont été refusés par le conseil municipal de la commune du Pègue. La commune de Rousset maintient son projet de changement de la conduite d'adduction sans échéance à court terme.
RES 3.2	Travaux sur les ouvrages de production et stockage AEP - Commune de Taulignan	Travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages de production tels que définis dans l'arrêté DUP- Commune de Taulignan	NE	Problématique liée à la procédure DUP. Cette action avait donc été revue. La commune a lancée en 2024 une procédure DUP du captage de Jacomet (BV Berre). L'hydrogéologue agréé a été désigné. Un traçage du captage était envisagé en début d'année 2025.
RES 3.3	Renouvellement de conduites AEP. Travaux de lutte contre les eaux colorées - Syndicat RAO	Renouvellement des conduites responsables des eaux colorées sur la commune de Mondragon- Syndicat RAO	T	Travaux financés par le Bonus SPEA et soldés en février 2021. Travaux réalisés de fin 2020 à janvier 2021.
RES 3.4	Renforcement des réseaux AEP du Rhône - Syndicat RAO	Travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau dans la traversée de Bouchet	T	Les travaux rue de Provence et du Dauphiné se sont déroulés en 2023. L'opération a été soldée en début d'année 2024.

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Etat fin 2024	Commentaires
VOLET QUALITE				
<i>QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine</i>				
QUA1.1	Préservation de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions	T	Le SM des Eaux du Rhône Ventoux a porté un groupement de commandes formé par les syndicats RAO/ RIVAVI/SMERV, les communes de Chamaret, Saint Pantaléon les vignes, Chantemerle-lès-Grignan et Sarrians. Un groupement constitué des bureaux d'étude Hydriad, Idées Eaux, Actéon et le cabinet d'avocats Paillat-Conti-Bory a été recruté en début d'année 2022. Le premier COTECH s'est tenu le 1er juillet 2022. Les zones de sauvegarde ont été délimitées en 2023. Le territoire du contrat est concerné par 4 zones de sauvegarde : ZSNEA1 Richerenches, ZSNEA 2 Rochegude, ZSE Combe Luneau et ZSE 2 Bavène Montplaisir. Le programme d'actions associé à ces zonages a été validé en COPIL fin janvier 2025. La notification à tous les acteurs La notification à tous les acteurs (zonages et plan d'action) est en cours par la DREAL AURA et la DREAL PACA.
QUA 1.2	Recherche de maitre d'ouvrage porteur d'actions de sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides dans les zones de sauvegarde	Etape préalable à l'établissement d'actions	NE	La définition des zones de sauvegarde et de son programme d'action s'est déroulé durant les années 2023 et 2024. Cette action devra être reportée dans un prochain contrat et adaptée aux nouvelles conditions d'aides du 12ième programme d'intervention de l'Agence.
<i>QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement</i>				
QUA 2.1	Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles	Réalisation du suivi de la qualité des eaux de 7 stations	T	Mise en œuvre d'un suivi de la qualité des eaux en physico-chimie et hydrobiologie sur 6 ou 7 stations pendant toute la durée du contrat avec une présentation annuelle des résultats en commission amélioration de la qualité des eaux.
		Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - Syndicat RIVAVI	T	Dossiers de demande de subvention déposés fin 2019 et attribués en 2020 sur l'enveloppe ZRR. Travaux réalisés en 2020 et début 2021.
		Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - commune de Grillon	T	Il s'agit d'une opération aidée au titre de l'enveloppe ZRR. Les travaux sont restés bloqués par l'instruction du dossier loi sur l'eau pendant plus de 18 mois. Ils se sont déroulés à l'automne 2022.
		Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan	M	Une mise à jour du SDEU a permis d'identifier de nouveaux travaux d'assainissement à mener. Une partie des travaux a été menée en 2024 et devait se poursuivre en 2025.

QUA 2.2	Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement	Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Tulette	M	Un dossier de demande de subvention a été déposé en fin 2019 sur l'ensemble des travaux inscrits dans le contrat mais n'a pas été instruit. Le dossier a été revu et une nouvelle tranche a été déposée en début 2022. Les travaux de mise en séparatif d'un montant de 561 650 € ont été réalisés (convention soldée). La commune a également déposé un dossier de désimperméabilisation des cours d'école. Ce projet contribuant à l'amélioration du système d'assainissement, il est comptabilisé dans cette action. Le projet n'a jamais été finalisé, la demande a été classée sans suite. Une autre demande d'aides (Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales secteur Est - 2ème tranche) d'un montant de 1 042 474 € a également été financée par l'Agence (06/04/2023).
		Renouvellement de conduites pour mise en conformité - commune de Bollène	M	Un dossier de demande de subvention a été déposé en 2023. Plusieurs travaux sur le pluvial ont été réalisés en 2023 : pose d'une nouvelle conduite d'EP (rue Voltaire, la Bâtie et l'Eglise), et reprise de l'ovoïde du canal responsable d'une voie d'eau dans le réseau d'assainissement. Ces travaux ont été très faiblement subventionnés (1%). Un nouveau dossier a été déposé en 2024 pour la rue Marcel Achard dont le montant est beaucoup plus important que celui envisagé initialement.
	Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement	Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Bouchet	M	Un dossier de demande de subvention correspondant à une tranche de travaux a été déposé en 2023. Les travaux d'une première tranche de travaux (rue Côtes du Rhône, rue de Provence et du Dauphiné) ont été menés durant l'année 2023. Les travaux envisagés pour 2024 étaient la rue de l'Eglise, le chemin des aires / Grand Vallat. La première solution technique envisagée pour la suppression des ECP (Eaux Claires Parasites) Chemin des Aires/Grand Vallat n'est pas réalisable. La commune attendait une nouvelle proposition du cabinet d'étude. Les travaux de la rue de l'Eglise étaient envisagés pour mai 2025.
		Réfection des réseaux de la cour d'école - mise en séparatif - commune de Grignan	NE	Pas d'engagement de l'action.
		Renouvellement de conduites suite SDA : tranche 2 - Commune de Suze la Rousse	E	Un dossier de demande de subvention a été déposé mais l'action n'est pas suffisamment engagée pour une attribution. Des travaux urgents dans la Grand rue pour un montant de 40 500 € HT ont été réalisés en 2023.
QUA 2.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement	Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de La Baume de Transit	T	Démarrage en fin 2021 de l'assistance AMO par le CG26 pour identifier les études diagnostic nécessaires. Un dossier de demande d'aides a été déposé en 2022. Le SDA, réalisé par Naldéo a été finalisé en 2023.
		Equipement par des débitmètres du réseau d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de Grignan	NE	Pas d'engagement de l'action. La commune s'est orientée vers l'élaboration de ses schémas directeurs (assainissement et eau potable) avec l'AMO du CD26. Les dossiers de demande de subventions pour les schémas ont été déposés en 2024.

		Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de Saint Pantaléon les vignes	M	Diagnostic en cours (cabinet OTEIS) avec l'assistance du CD26. La phase 3 est en cours avec un objectif de finalisation du schéma pour juin 2025.
QUA 3 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine				
QUA 3.1	Travaux de désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales et de végétalisation	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP	M	Un dossier de demande de subvention a été déposé en fin d'année 2023 pour les écoles élémentaire et maternelle de Marie Curie à Bollène avec un montant de 178 443 €. En 2024, un dossier de 265 129 € a été déposé pour les écoles du groupe scolaire GIONO à Bollène. Les travaux de l'école maternelle Marie Curie se sont déroulés durant l'été 2024, les travaux restants devaient se poursuivre en été 2025.
		Travaux de désimperméabilisation de la cour de la mairie de Colonzelle	T	Action n'ayant pas fait l'objet de dossier de demande de subvention. Les travaux ont été réalisés.

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Etat fin 2024	Commentaires
VOLET MILIEUX				
MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau				
Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique				
MIL 1.1	Restauration de la continuité écologique des seuils	Liste 2 - Travaux d'équipement d'une passe à poisson - seuil de la condamine sur le Vieux Lez	NE	Action dont le démarrage était prévu en 2024. L'étude AVP est actuellement en cours. La réalisation des levés topographiques nécessaires aux modélisations hydrauliques a retardé l'avancement de la mission de maîtrise d'œuvre ainsi que la compréhension du fonctionnement global du système "Vieux Lez" (contraintes sur la vanne d'entrée de la CNR).
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Etudes de restauration de la continuité écologique sur l'ancienne PE du seuil de Grignan par arasement total	M	Le bureau d'études Cereg Ingénierie a débuté sa mission fin octobre pour une durée d'un an. Le diagnostic a été présenté en copil en avril 2025.
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Analyse juridique, technique, sociologique pour la suppression du seuil de la prise d'eau du canal Saint Martin à Taulignan	NE	Action dont le démarrage était prévu en 2024. La consultation des bureaux d'études devrait se dérouler en 2025.
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Etudes conception des travaux de restauration de la continuité écologique du seuil du Gué de Barjol	T	Le diagnostic et les études préliminaires ont été réalisés durant l'année 2023 par le bureau d'études RCI. Une solution technique tenant compte des différentes contraintes a été définie et validée par le comité de pilotage de l'étude. Un référendum citoyen a été mené par la commune en novembre 2024. Les résultats furent les suivants : pour 131 votants, 78 "contre" le projet et 51 "pour". Le projet est actuellement mis en stand-by. Un travail de sensibilisation à d'autres thématiques (impacts du castor, gestion de la ripisylve) doit être mené sur la commune. Les études conception sont quant à elles terminées.
		Définition d'une stratégie de restauration de la continuité écologique (hors liste 2)	E	Plusieurs COTECH se sont tenus entre 2023 et 2024. Une stagiaire de 4 mois a été recrutée en 2024 pour réaliser l'état des lieux des ouvrages seuils. L'analyse des ouvrages et la poursuite de la méthodologie de construction de la stratégie doit se poursuivre en 2025. Aucun dossier de demande de subvention n'a été déposé.
Sous Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"				
MIL 1.0	Disposer d'un outil de modélisation 2D à l'échelle du bassin versant propriété du SMBVL	Etudes d'établissement d'un modèle 1D et 1D/ 2D à l'échelle du bv libre de droit et mobilisable pour l'ensemble des études hydrauliques et morphologiques	E	Seul le dossier de demande de subvention du Fond Vert a été déposé en 2024. Le cahier des charges devrait être finalisé au premier semestre 2025. Les dossiers de demande de subvention devraient être déposés aux autres financeurs dans le courant de l'année 2025.
MIL 1.2	Restauration morphologique du Lez	Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences Tranche 1 (études préalables)	E	Rédaction du cahier des charges et dépôt de l'ensemble des dossiers de demande de subvention en 2023. L'étude a été lancée en janvier 2025 avec le cabinet KHER pour le volet technique et DialTer et VoixCroisées pour le volet concertation (dialogue territorial).

MIL 1.3	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérin intermédiaire	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Hérin suite étude préalable des systèmes d'endiguement	E	Les dossiers de demande de subvention ont été déposés en 2024. Une première phase de consultation a été déclarée sans suite. Une consultation sera relancée dans le courant de l'année 2025.
Sous Obj : Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire				
MIL 1.4	Suivi de la dynamique sédimentaire et actions d'accompagnement des processus naturels	Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique T2/T3	M	Le suivi sédimentaire s'est poursuivi en 2023 avec la réalisation des levés topographiques du secteur de Barriol (10 profils en travers et 7 km de profil en long). Rien n'a été mené en 2024.
Sous Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires				
MIL 1.5	Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve	Travaux 2023 tels que définis dans le PPRE 2023-2028	T	Les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2023.
		Travaux 2024 tels que définis dans le PPRE 2023-2028	T	Les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2024.
MIL 1.6	Restauration de la ripisylve	Recréation de la ripisylve	NE	Cette action a été menée dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Entretien de la végétation (Poste : entretien de l'espace de divagation entre Suze la Rousse et Bollène pour 28 000 €). En 2023, les interventions ont essentiellement ciblé les espèces exotiques envahissantes (robiniers faux acacia, érables négundo et canne de Provence). Une ripisylve a été replantée le long du Saint Bach (100 ml).
MIL 1.8	Préservation de la ripisylve	Animation et veille foncière pour préservation ripisylve et zone humides	NE	Pas d'engagement de ces actions. La démarche de constitution d'APPHN a abouti en août 2023 dans un objectif de préservation de la ripisylve. Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides a été adopté par la CLE du 8 février 2024.
		Acquisition foncière de la ripisylve et zones humides menacées	NE	
Sous Obj : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux				
MIL 1.9	Coordination des différentes actions de préservation des milieux	Définir une stratégie de maîtrise de l'usage du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection	E	Le cahier des charges de la prestation a été établi en 2024. Les dossiers de demande de subvention ont également été déposés en 2024. Une consultation devrait être lancé au deuxième semestre 2025.
MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités				
MIL 2.1	Mise en œuvre d'actions de préservation et restauration des zones humides	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	T	L'appui technique des deux CEN a perduré durant la période du contrat. Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides a été finalisé en fin 2023 et adopté lors de la CLE du 8 février 2024. Les deux CEN ont maintenu leur appui pour l'élaboration des cahiers des charges des études de restauration des zones humides prioritaires.
		Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides	NE	Cette action sera déclinée plus précisément dans le cadre de la stratégie foncière à construire.
		Diagnostic et concertation préalable sur les ZH à restaurer de priorité 1	T	Action réalisée en totalité en 2023.
		Elaboration d'un ou plusieurs plans de gestion d'une zone humide priorité 1	E	Action dont le démarrage était prévu en 2024. Les cahiers des charges pour les ZH de Bouchet et des Grès-les Paluds ont été rédigé en 2024. Les dossiers de demande de subvention ont été déposés mais restent en attente du recrutement des bureaux d'études. Une consultation pour la ZH de Bouchet a été infructueuse en avril 2025. Des consultations seront relancées au deuxième semestre 2025.

MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables				
MIL 3.1	Etudes préalables de mise à jour du dossier APPB du Vieux Lez	Mise à jour des inventaires naturalistes du dossier APPB Vieux Lez	NE	Un dossier de demande de subvention a été déposé au Fond Vert et refusé. La DREAL PACA ne souhaite pas la superposition d'un APPB et d'un APPHN.
MIL 3.2	Diversification des habitats par pose de blocs	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse. Dossier réglementaire et travaux	E	Les dossiers de demande de subvention ont été déposés en 2024. Le bureau d'études RIPARIA a été recruté et a débuté la phase de diagnostic en février 2025.
		Coronne en aval de Valréas. Dossier réglementaire et travaux	E	Les dossiers de demande de subvention ont été déposés en 2024. Le bureau d'études RIPARIA a été recruté et a débuté la phase de diagnostic en février 2025.
		Renaturation de l'Aullière en sortie du centre-ville de Grillon	E	Le dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre de l'appel à projet biodiversité 2023. Les études préalables n'ont pas encore débuté.
MIL 3.3	Acquisition de données pour évaluer les actions du contrat	Mise en œuvre des suivis piscicoles et de thermie en différents points du BV (stations de référence)	T	L'action de suivi de la thermie en différents points du bassin versant s'est déroulée tout au long du contrat.
MIL 3.4	Mise à jour de l'état des lieux faune, flore et habitats remarquables dans le cadre des travaux de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	Mise en œuvre d'un suivi faune, flore et habitats en préalable à la réalisation des travaux de restauration de l'espace de mobilité entre Suze la Rousse et Bollène	NE	Pas d'engagement de cette action.
MIL 3.5	Restauration du Vieux Lez	Etudes préalables à la restauration du Vieux Lez avec création d'une dynamique sociale	NE	Pas d'engagement directe de cette action. Toutefois les réflexions menées dans le cadre de l'étude de restauration de la continuité écologique sur le seuil Mur de la Condamine participent à l'identification des champs des possibles pour une restauration du Vieux Lez.

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Etat fin 2024	Commentaires
VOLET GOUVERNANCE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION				
GES 1 : Communiquer et sensibiliser				
GES 1.1	Création de dynamiques sociales autour de la rivière particulièrement	Actions proposées dans le protocole 7 de l'étude HGM	NE	Pas d'engagement de cette action. Une stratégie de communication a été validée en comité syndical du SMBVL de février 2025 et en CLE du 1 ^{er} juillet 2025. Cette stratégie était le préalable nécessaire à la mise en œuvre de cette action.
GES 1.2	Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	Actions de communication du SMBVL : tranche 3 du plan de communication (2024/2026)	T	Le plan de communication s'est poursuivi durant tout le contrat avec chaque année : 2 lettres aux Elus (en 730 exemplaires) et 1 magazine grand public "Au fil du Lez" (en 23 000 exemplaires). Ces actions vont se poursuivre au-delà du contrat.
GES 1.3	Création de cheminements piétons aux abords de cours d'eau	Sentier aux abords de la Couronne dans Valréas	E	Action dont le démarrage était prévu en 2024. Les dossiers de demande de subventions ont été déposés en 2024. La mise en œuvre de l'action est prévue au deuxième semestre 2025.
		Sentier thématique de Grignan avec panneaux ripisylve et panneau zone humides	T	Les études préalables de conception ont été financées par l'Etat (appel à projet "sentier Nature"). La phase de conception des maquettes des panneaux et le choix des mobiliers s'est déroulé en 2023 et les travaux en 2024. La commune est assistée par un maître d'œuvre : l'ONF. Un dossier de demande de subvention pour la phase travaux a été déposé à l'Agence de l'Eau début 2024. Le sentier a été inauguré le 21 septembre 2024.
GES 1.4	Programme d'éducation à la préservation des milieux aquatiques	Actions auprès des écoles, centres de loisirs de Vaucluse - Fédération de pêche de Vaucluse.	T	En 2021 : Intervention à la MFR de Richerenches (Bac pro GMNF), 20 élèves = 5 journées (ateliers ripisylve, indice biotique des macro-invertébrés). Fête de la Nature à Mondragon : 6 classes de primaire (150 enfants) : découverte de la richesse environnementales des zones humides. Centre social de Valréas (AGC) : 2 journées avec 40 enfants (de moins de 12 ans) de sensibilisation aux enjeux environnementaux en juillet. Un dossier de demande de subvention cumulant les interventions de notre territoire et celles du bassin versant des Sorgues a été déposé en fin 2022 mais aucune intervention n'a pu être programmée par manque de personnel jusqu'à la fin du contrat.
		Actions auprès des établissements scolaires de l'ensemble du territoire portées par le SMBVL -2022/2024	T	Cette action a réellement débuté en juin 2022 par 3 classes, puis entre avril et septembre 2023, 17 classes de CM1-CM2, 1 classe de CE2 et 11 classes de cycle 1 (maternelles) ont profité des interventions de Mayenne sur le module "Education à la protection des milieux aquatiques" (compréhension du fonctionnement des cours d'eau). Sur l'année 2023-2024, 170 élèves ont pu également profiter de ces interventions. Sur la durée du contrat c'est 1050 élèves qui ont bénéficié d'une sensibilisation aux milieux aquatiques.
GES 2 : Gouvernance et suivi				
GES 2.3	Assurer l'animation des démarches SAGE et Contrat et le pilotage des actions	Animation –Milieux - gouvernance 2020/2024	T	Les missions d'animation, de gouvernance et d'intervention sur les milieux se sont déroulées tout au long du contrat.
		Animation - SAGE 2020/2024	T	Les missions d'animation de la démarche de SAGE se sont déroulées tout au long du contrat.
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2020/2024	T	Les missions de pilotage et de mise en œuvre du PPRE se sont déroulées tout au long du contrat.
GES 2.4	Suivi et évaluation du contrat	Elaboration du bilan final du contrat	NE	Action démarrée en 2025

B. Bilan globalisé

Un bilan globalisé est présenté ci-après de manière à avoir une vision globale des actions au sein de chaque thématique durant les quatre années du contrat.

1. Volet Ressource

Douze opérations ont été menées à leur terme pour ce volet ressource.

Il s'agit, par exemple, des travaux de renouvellement de conduites fuyardes portés par le syndicat RIVAVI sur la commune de Valréas et par la commune de Taulignan. Le Syndicat RIVAVI a également renouvelé des conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan. D'autres travaux, non-inscrits au contrat ont également été réalisés sur l'année 2022.

Le Syndicat RAO a bénéficié du bonus SPEA pour réaliser des travaux de lutte contre les eaux colorées sur la commune de Mondragon lors de la phase 1 du contrat et pour des travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau dans la traversée de Bouchet lors de la phase 2.

Les deux gros projets structurants portés par les Syndicats RAO et RIVAVI ont débuté par la réalisation de travaux préalables hors bassin versant (RAO) et par la réalisation des forages de reconnaissance, leurs équipements et les dossiers réglementaires. Plusieurs années encore seront nécessaires pour la réalisation complète de ces travaux de substitution de la ressource en eau.



Deux schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable (Rousset les Vignes et Le Pègue) ont été menés à terme ainsi que l'actualisation du SDAEP de Taulignan.

Les communes de Teyssières et de Roche Saint Secret Béconne ont déposé des dossiers de demande de subvention hors contrat et ont également finalisés leur schéma.

Les Schémas de Vesc et de Saint Pantaléon avaient bien avancé en fin 2024. Le schéma de Grignan a débuté en 2025.

La forte sécheresse de 2022 a induit des tensions sur l'alimentation en eau potable pour les communes de Colonzelle, Taulignan et Grignan fortement dépendantes de la nappe d'accompagnement du Lez et de sources.

La commune de Colonzelle, la plus impactée, a mené des travaux visant d'une part à améliorer le rendement du réseau qui n'était pas conforme (changement d'une conduite fuyarde) et à sécuriser la ressource grâce à un maillage avec la commune de Montségur alimentée par un forage dans la nappe du Turonien (non déficitaire) (actions non inscrites au contrat) ainsi que la création d'un forage dans le miocène.

Les communes de Taulignan et Grignan se sont également engagées dans des travaux de création d'un forage dans le miocène.

A noter également que le projet de mise sous pression de l'ASA du Bigary a évolué au cours du contrat avec une solution entièrement tournée vers le Rhône.

Pour ce volet ressource on note deux actions non engagées :

- L'interconnexion du réseau du Pègue et de Rousset les vignes suite à un refus du conseil municipal du Pègue,
- Les travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages de production de la commune de Taulignan : cette action a été revue suite à un changement de stratégie d'action.

2. Volet Qualité

L'étude de délimitation des zones de sauvegarde ainsi que la définition d'un programme d'actions s'est terminée en janvier 2025.

L'action de recherche de maître d'ouvrage porteur d'actions de réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur les zones de sauvegarde n'a donc pas été engagée durant ce contrat.

Le suivi annuel de la qualité des eaux a bien été mis en œuvre par le SMBVL tout au long du contrat. La commission amélioration de la qualité des eaux s'est réunie le 21 octobre 2021, le 16 novembre 2023 et le 6 novembre 2024.



Pour ce volet qualité, seuls les travaux de renouvellement de conduites dans le cadre de la gestion patrimoniale sur la commune de Visan et les travaux de la commune de Grillon (enveloppe ZRR) ont été terminés conformément au prévisionnel du contrat.

Les travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement qui représentaient des enveloppes financières conséquentes ont peu été mis en œuvre au regard des montants inscrits. Il s'agissait de dossiers lourds, financièrement, techniquement et administrativement et la conjoncture de la phase 1 du contrat n'a pas été favorable au lancement des dossiers : renouvellement des équipes municipales (pour Bollène et Tulette) et crise sanitaire. Aussi, des ajustements ont été opérés et des travaux ont été réalisés sans subvention (Bollène pour 296 000 €) ou hors contrat comme la commune de Bouchet (93 170 € HT de travaux de réduction des entrées d'eaux claires par reprise de l'étanchéité des branchements, chemisage et mise en séparatif). En 2022, la commune de Tulette a déposé un dossier de mise en séparatif des réseaux pour un montant de 561 650 € (contre 1,9 millions inscrit), les travaux ont été réalisés mais une nouvelle tranche est encore en cours.

Concernant la commune de Grignan, l'étude diagnostic du fonctionnement du réseau d'assainissement et programmation des travaux n'a pas réellement avancé depuis 2020. En septembre 2022, une réunion avec les services de l'Etat a permis d'acter une action d'équipements des conduites d'eaux usées par des débitmètres et la programmation de travaux pour 2023. La commune envisageait également la mise en séparatif des réseaux de la cour d'école mais cette action n'a connu aucun engagement. L'orientation finalement prise en 2024 fut de lancer un schéma directeur d'assainissement.

Si les systèmes d'assainissement sont toujours non conformes pour Grignan, Taulignan, Tulette et Bollène, les travaux réalisés ont permis de rétablir la conformité pour Bouchet.

Durant la phase 1 du contrat, la commune de Suze la Rousse n'a pu utiliser l'enveloppe du bonus SPEA de 98 000 € pour la réalisation de travaux de réduction des entrées d'eaux claires parasites (une obtention de la DETR était nécessaire pour boucler le plan de financement). Ces travaux avaient été décalés en phase 2 du contrat mais ils n'ont pu être menés par la commune. Le bonus SPEA alloué à cette action n'a donc pas été utilisé.

Concernant les Schémas directeurs d'assainissement : celui de la commune de la Baume de Transit a pu être mené à son terme, celui de Saint Pantaléon les vignes est bien engagée et celui de Grignan débute.



L'action emblématique portée par la CCRLP de désimperméabilisation des cours d'école a débuté avec un décalage par rapport au calendrier initial. Les rendus du projet par le bureau d'études ont été jugés trop coûteux (900 000 €) dans un premier temps. Les travaux de l'école maternelle Marie Curie pour un montant de 178 443 € ont été menés lors de l'été 2024. Une nouvelle tranche (pour une autre école) est en cours.

La commune de Colonzelle a réalisé ses travaux de désimperméabilisation de la cour de la mairie sans demander de subvention à l'Agence de l'eau. Les conditions d'obtention des aides ont été jugées trop contraignantes (étude hydraulique...) au regard du montant prévisionnel de l'opération.



3. Volet milieux naturels

MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sur le volet continuité écologique, les études conception pour le seuil-mur de la condamine ont été lancées à l'automne 2022 mais n'ont pas permis d'aboutir à la phase travaux avant la fin du contrat. Les études préalables du seuil de la prise d'eau du canal Saint martin n'ont pas démarré alors que celles de l'ancienne prise d'eau de Grignan ont débuté en octobre 2024. Les études conception pour l'effacement du Gué de Barjol ont été menées à leur terme mais un référendum citoyen a refusé le projet. La stratégie globale de restauration de la continuité écologique a débuté par la réalisation d'un état des lieux – diagnostic à l'échelle du bassin versant dans le cadre d'un stage de 4 mois.



Plan du projet de passerelle et effacement du gué submersible de Barjol

Les actions de préservation de la ripisylve étaient étroitement liées aux zones humides et n'ont donc pas été engagées dans l'attente de la finalisation du plan de gestion stratégique des zones humides (fin 2023)

Les études préalables à la restauration morphologique du secteur des confluences du Lez ont débuté en fin de contrat et l'étude spécifique sur le secteur de l'Hérin n'a pas connu de démarrage (consultation infructueuse).

Le plan de gestion des matériaux a été mis en œuvre pour les aspects suivi topographique mais a pris du retard sur le volet travaux et montage des dossiers règlementaires.

L'Etude PPRE et les travaux PPRE ont bien été réalisés tels que préalablement définis.

Les dossiers de demandes de subvention ont été déposés pour la réalisation du modèle 1D/2D (Fond vert seulement) et pour la définition d'une stratégie foncière à l'échelle du bassin versant mais les consultations de ces deux opérations n'ont pas encore été lancées.

Parallèlement au contrat, les travaux de restauration de l'espace de mobilité entre Suze la Rousse et Bollène (sur 40 ha) ont débuté pendant le contrat. L'action avait été financée avant le contrat de bassin. De même, pendant la durée du contrat, se sont déroulées les acquisitions foncières et les phases préparatoires aux travaux de restauration de la Riaille Saint Vincent à Valréas.

MIL 2 - Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités

Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides a été élaboré en 2021-2022 en interne (pas de demande de subvention pour cette action) avec l'appui des CEN AURA et PACA dans le cadre de leur animation territoriale puis a été complété par un diagnostic sur les 6 zones prioritaires à restaurer réalisé par GAMAR en 2023. Le PGSZH a ainsi été validé en CLE du 8 février 2024. Deux sites ont été retenus pour faire l'objet d'un plan de gestion : les Grés – les Paluds sur Colonzelle – Grillon et la zone humide des Fontaines sur Bouchet. Les dossiers de demande des subventions et les cahiers des charges ont été établis en 2024.



MIL 3 - Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables

L'action de préservation du Lez amont au travers d'un APPB est engagée dans le cadre de l'appel à projet biodiversité 2022 avec une vision élargie à la trame turquoise et un volet plus opérationnel (travaux). Les inventaires naturalistes ont été menés en 2024 par ECOTER.

Les 3 actions de diversifications des habitats par pose de blocs ont seulement fait l'objet de dépôt de dossiers de demande de subvention durant le contrat. Les études pour les sites de Valréas et Suze la Rousse ont débuté en 2025.

Durant tout le contrat, les deux Fédérations de pêche ont maintenu leur réseau de suivi de la thermie des cours d'eau.

Trois actions de cette sous-thématique n'ont pas été engagées, il s'agit de :

- La mise à jour des données inventaires pour un dossier d'APPB du Vieux Lez (blocage DREAL PACA),
- Mise à jour d'un inventaire faune – flore dans le cadre des travaux de protection de Bollène,
- Restauration du vieux Lez : les réflexions préalables sont menées dans le cadre des études de restauration de la continuité du seuil des condamines du Vieux Lez (problématique des ouvrages CNR et stratégie d'action au niveau du Vieux Lez).

MIL4 - Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique

Les actions inscrites dans cet objectif, sont des actions du PAPI. En ce qui concerne les projets structurants de Bollène et Valréas : les travaux de protection de la ville de Bollène ont débuté durant la phase 2 du Contrat et vont se poursuivre au-delà, les travaux de Valréas débiteront au-delà de la durée du contrat.

La définition des systèmes d'endiguement est tributaire du lancement de l'étude préalable à la définition des systèmes d'endiguement pour laquelle l'action est au stade du dépôt du dossier de demande de subvention.

L'action du PAPI relative au suivi des fonds du lit du secteur de Barriol est englobée dans le plan de gestion des matériaux.

4. Volet gouvernance et sensibilisation

Les actions d'éducation à la Protection des Milieux Aquatiques portées par la Fédération de pêche du Vaucluse et le SMBVL ont bien débuté en 2021 et 2022. La fédération de pêche n'a pu maintenir ses interventions au-delà de ce démarrage faute de personnel. Concernant les interventions portées par le SMBVL et menées par Mayanne, elles se sont poursuivies chaque année durant le contrat et ont permis à 1 050 élèves de bénéficier d'une sensibilisation à la protection des milieux aquatiques.



Le plan de communication s'est poursuivi durant tout le contrat avec chaque année : 2 lettres aux Elus (en 730 exemplaires) et 1 magazine grand public "Au fil du Lez" (en 23 000 exemplaires). Ces actions vont se poursuivre au-delà du contrat. L'élaboration de kakémonos pour le SAGE, le territoire et le SMBVL ont également permis de sensibiliser le grand public et les élus à la fragilité des milieux aquatiques.



L'action relative à la création de sentier piétonnier au bord de la Coronne à Valréas n'a pas connu de démarrage sur la durée du contrat (hors dépôt du dossier de demande de subvention). Le sentier thématique de Grignan a été inauguré le 21 septembre 2024 avec une station dédiée à la ripisylve du Lez et une autre à la zone humide des Lautagnes.

Les différentes missions d'animation ont été menées comme prévu avec notamment la rédaction et l'approbation finale des documents du SAGE (AIP d'approbation des 21 et 28 mai 2025).

L'action d'AMO avec les bassins versants voisins n'a pas connu d'engagement financier mais les échanges se sont poursuivis. Les statuts du SMBVL ont ainsi été modifiés en 2025 pour intégrer le Lauzon dans son périmètre de compétence.

5. Avancement global

a) *Analyse financière*

Pour rappel, le montant global du programme d'actions de la phase 1 du Contrat de bassin versant du Lez était évalué à **20,5 millions d'euros** (coût global sur la base subventionnable, donc essentiellement HT). Ce montant comprenait 5 millions d'€ d'actions « PAPI » (protection de Valréas) et certaines estimations de travaux d'assainissement conséquentes. Le montant prévisionnel de la phase 2 était de **9,7 millions d'euros** et reprenait en grande partie les actions non réalisées de la phase 1. En globalisant les deux phases et en excluant les travaux de protection de Valréas (portés par le PAPI), le montant prévisionnel global du contrat est de **21,6 millions d'euros**. Ce coût prévisionnel se répartit de la manière suivante selon les 4 volets du contrat :

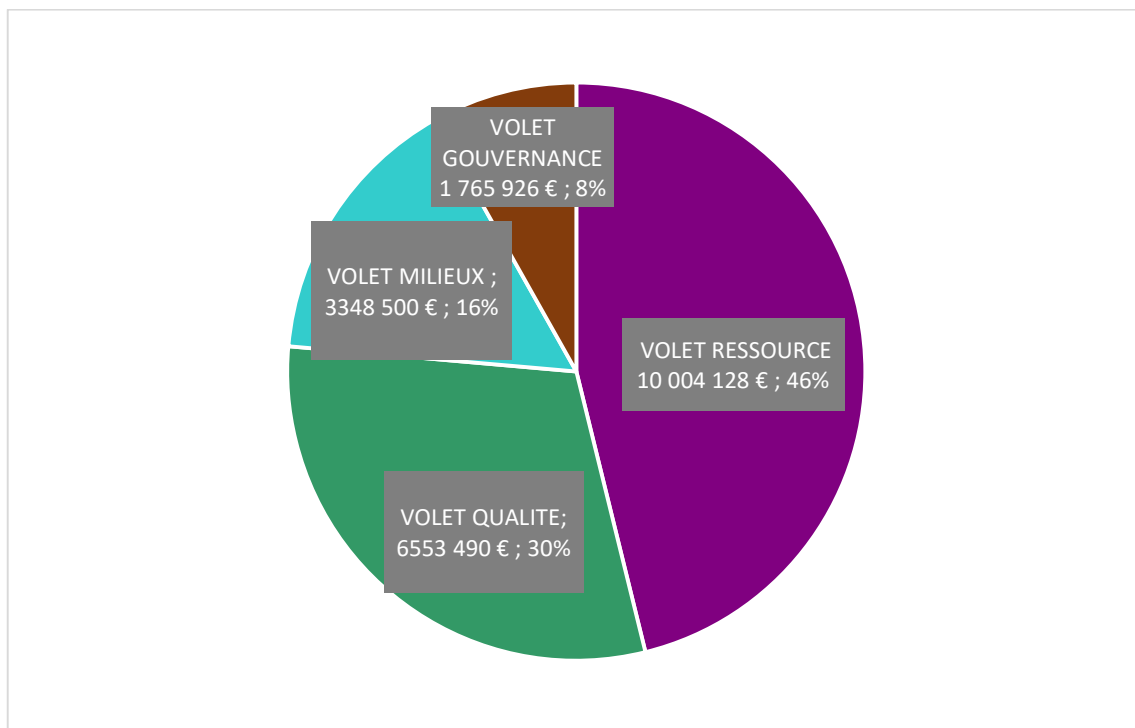
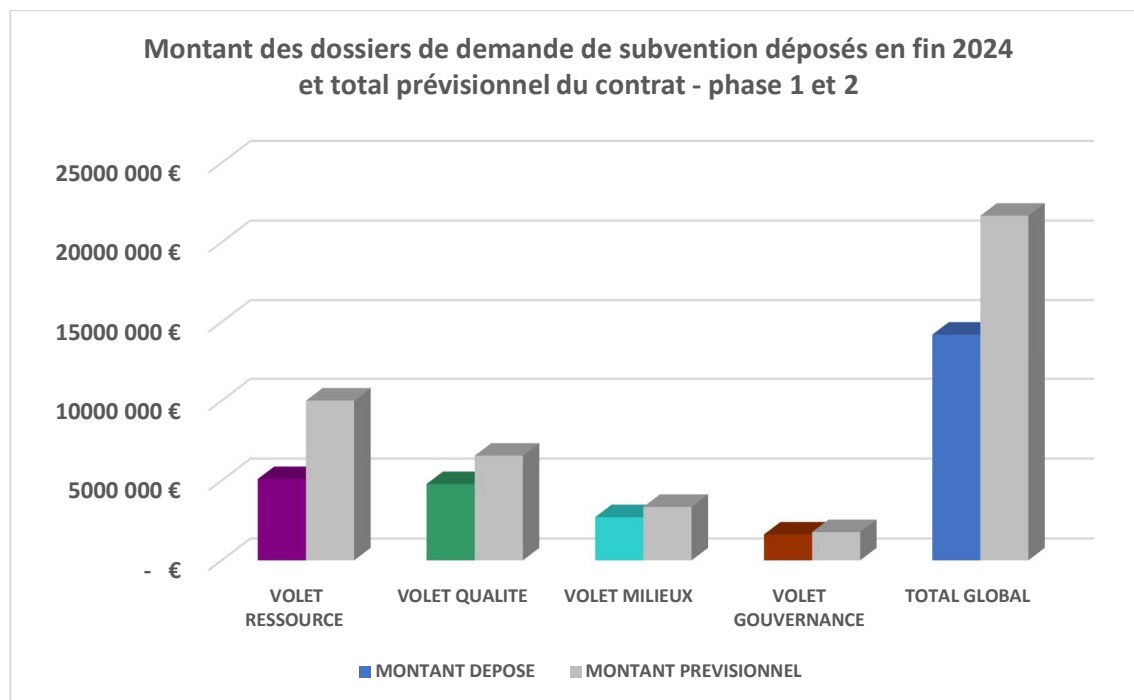
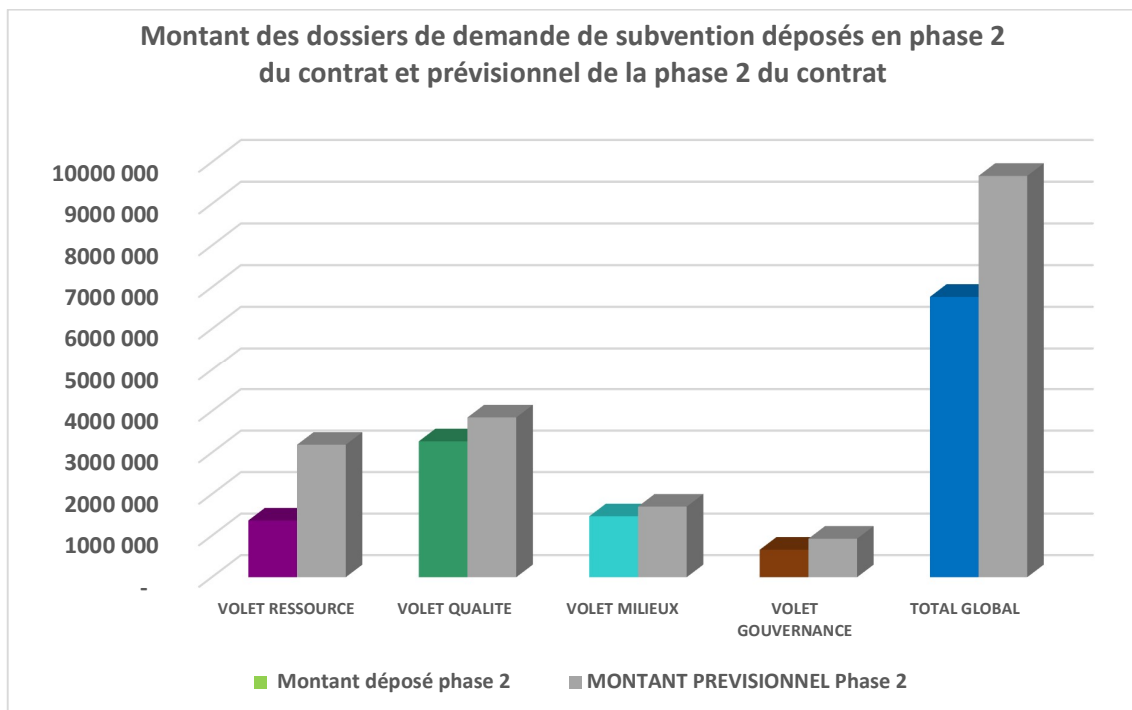


Figure 1 : Répartition des coûts prévisionnels des actions par volet

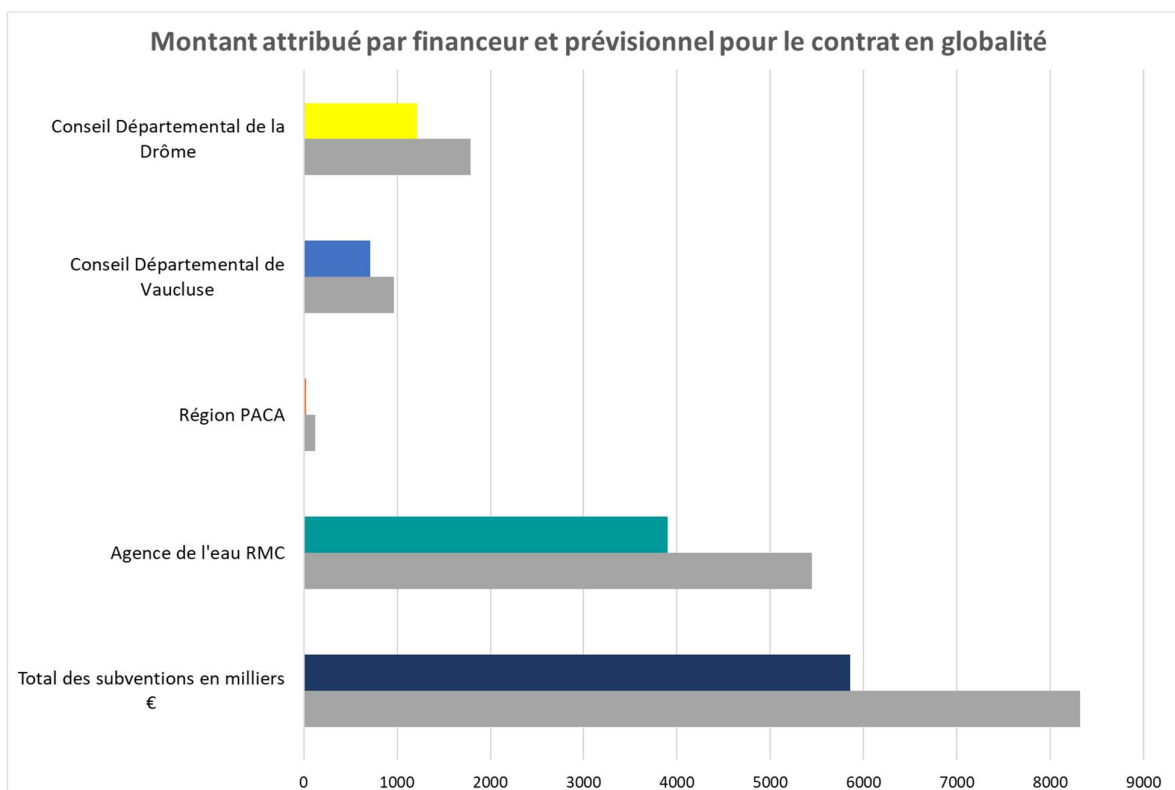


Le taux d'engagement financier global est de 66%.

A noter que le taux d'engagement financier de la phase 2 a été de 70% :



L'engagement des subventions est de 70% par rapport aux montants de subventions prévisionnels inscrits sur la totalité du contrat. La répartition des taux d'engagement entre les financeurs est la suivante :



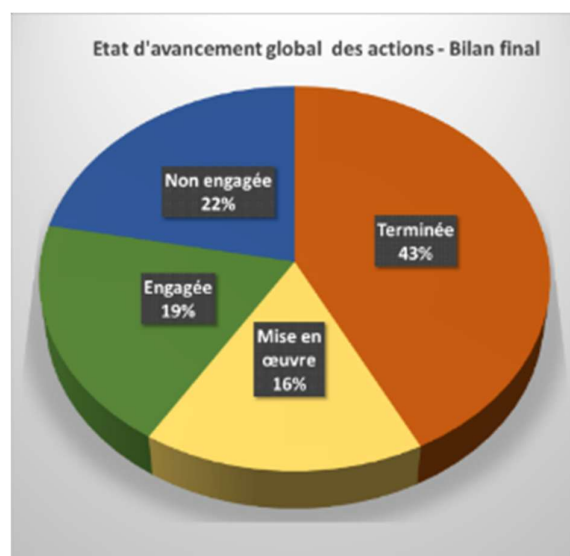
Le taux de financement global des actions du contrat est de 41 % soit une part d'autofinancement de 59%. Le principal financeur du contrat est l'Agence de l'eau puis le département de la Drôme (avec le financement de nombreuses actions sur le petit cycle de l'eau). Le département de Vaucluse a aidé essentiellement les actions milieux et la région PACA aidait déjà les actions du SMBVL au travers des enveloppes PAPI (d'où des valeurs très faibles de subvention dans le contrat).

Financeurs	Taux de financement des actions
Total des subventions	41 %
Agence de l'eau RMC	27 %
Région PACA	0,2 %
Conseil Départemental de Vaucluse	5 %
Conseil Départemental de la Drôme	9 %

b) Analyse de l'engagement opérationnel des actions

L'état d'avancement du contrat est variable selon ses différents volets :

	Terminée	Mise en œuvre	Engagée	Non engagée	Total
Volet Ressource	12	4	3	2	21
Volet Qualité	6	6	1	3	16
Volet Milieux	6	2	9	9	26
Volet Gouvernance	7	0	1	2	10
Total Contrat	31	12	14	16	73



Au global au terme du contrat (qui n'a duré que 4 années), le taux d'engagement des actions est de 78%. Les actions non engagées sont au nombre de 16 dont 9 actions du volet milieux aquatiques sous maîtrise d'ouvrage du SMBVL.

C. Les difficultés rencontrées et décalages

La phase 1 du contrat n'a effectivement duré que 26 mois et la phase 2 seulement 2 ans. Au global on peut donc considérer que le contrat ne disposait que de 4 années, ce qui est un temps court. Par ailleurs, cette période a englobé la crise sanitaire du COVID et à la mise en place des équipes municipales (souvent nouvelles).

Les travaux nécessitant les investissements les plus lourds mais aussi les procédures administratives (marchés publics...) et réglementaires plus conséquentes n'ont pu être complètement terminés durant le contrat.

De nombreuses actions portées par le SMBVL ont également connu du décalage dans leur mise en œuvre. Il faut noter que cette phase 1 a coïncidé avec la concertation préalable du public sur la stratégie du SAGE et avec l'élaboration des documents du SAGE mobilisant fortement une partie de l'ingénierie en charge de la mise en œuvre des actions. Le découpage en deux phases du contrat a mobilisé du temps de construction au détriment de moyens pour « mettre en œuvre » durant la fin de la deuxième année et la troisième d'année.

De plus, la phase active d'acquisition foncière et la phase travaux (marchés publics, phase d'enquête publique, procédures réglementaires) du projet de protection de la ville de Bollène ont également fortement mobilisé une partie de l'équipe du SMBVL.

Il est également à noter que certaines actions découlaient de la finalisation d'autres actions. Un décalage dans le temps ou un changement de stratégie expliquent ainsi le non engagement d'une bonne part des actions non engagées en fin de contrat.

III. Phase 2 : Etat des lieux du bassin versant initial et final

A. Etat initial et final

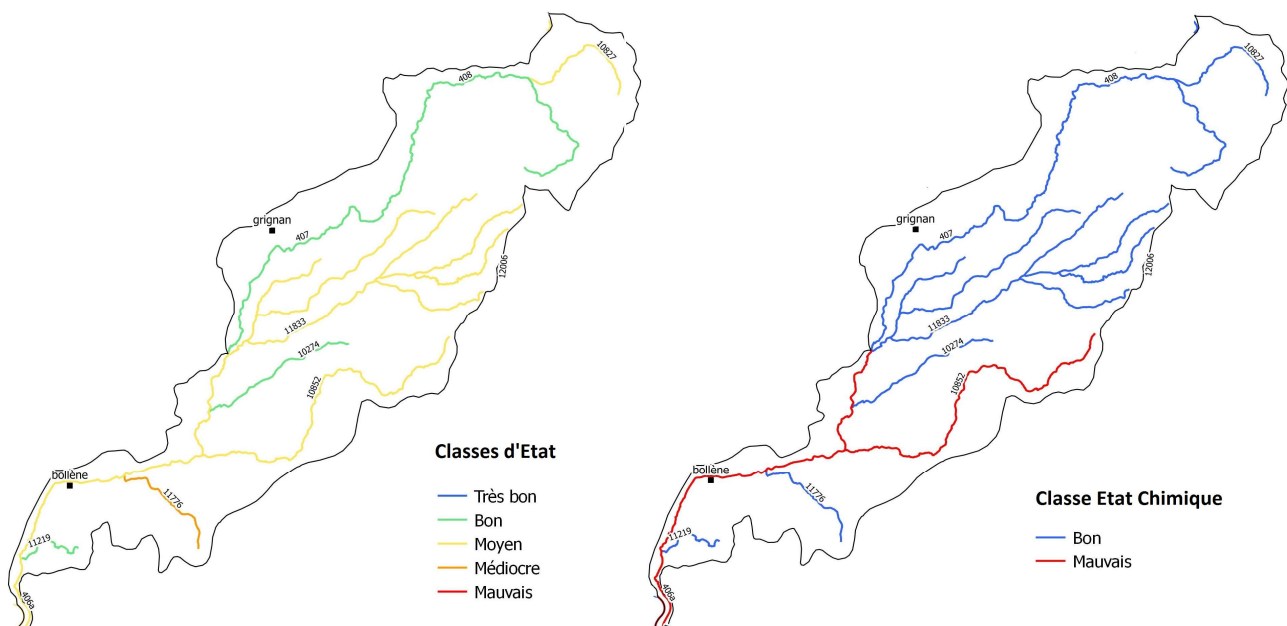
1. Etat des masses d'eau

Nous réaliserons ici la comparaison des données issues du SDAGE 2016-2021 qui avait servi pour l'état initial du contrat de phase 1 et le SDAGE 2022-2027 encore en vigueur.

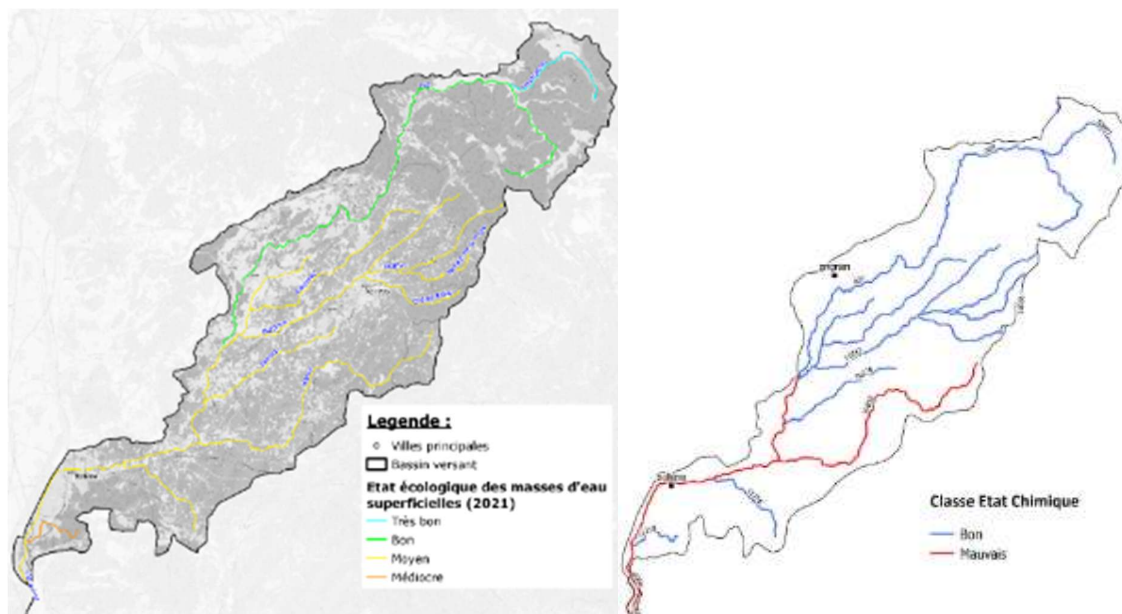
- Les eaux superficielles

Lors de l'élaboration des SDAGE, une évaluation de la qualité des eaux est faite à partir des données du réseau de surveillance de l'Agence de l'Eau.

Ces données ont permis de dresser les cartes de l'état des masses d'eau superficielles du bassin versant servant de référence :



Carte 2: Etat écologique et chimique des masses d'eau superficielles SDAGE 2016-2021



Carte 3: Etat écologique et chimique des masses d'eau superficielles SDAGE 2022-2027

On constate que l'état chimique n'a pas évolué entre les deux SDAGE. Quelques différences existantes pour l'état écologique :

- La Veyssanne qui était de manière erronée affichée en moyen état est bien en très bon état,
- Le Torrent des Vachères est classé en état médiocre (les éléments de morphologiques ont dû être intégrés à la détermination de l'état mais il n'existe pas de suivi spécifique sur ce cours d'eau),
- Le Beal ou canal du comte passe de médiocre à état moyen.

Les conclusions restent donc identiques entre 2020 et fin 2024 : seules les masses d'eau du Lez amont et médian sont en bon état et la Veyssanne est en très bon état. Les principaux affluents du Lez et le Lez aval sont en état écologique moyen.

Il existe donc toujours un enjeu de reconquête de la qualité de l'eau mais également de non dégradation des masses d'eau sur le territoire.

- **Les eaux souterraines**

Les données qualitatives concernant les nappes sont issues des cartes des SDAGE et correspondent aux données provenant du réseau de surveillance et contrôle opérationnel de l'Agence de l'Eau ainsi que des suivis des ARS. L'état des masses d'eau est identique entre les deux SDAGE successifs.

Nom de la masse d'eau	N° de la masse d'eau	Etat chimique constaté	Etat quantitatif constaté
Molasses miocènes du Comtat	FRDG_218	Médiocre	Médiocre
Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)	FRDG_352	Médiocre	Médiocre
Calcaires et marnes crétacés et jurassiques du BV Lez, Eygues et Ouvèze	FRGR_528	Bon	Bon
Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	FRGD_531	Bon	Bon
Formations marno-calcaires et grès collines Côtes du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat	FRDG_533	Bon	Bon
Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions basse vallée de l'Ardèche	FRDG_382	Bon	Bon

Tableau 1 : Etat actuel des masses d'eau souterraines (SDAGE 2016-2021 et SDAGE 2022-2027)

Deux masses d'eau souterraines sont en état chimique et quantitatif médiocre, notamment les molasses miocènes du Comtat définies comme « ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable ».

2. Ressource en eau

Le bassin versant du Lez est déficitaire en eau : il a donc été identifié en déséquilibre quantitatif dans les différents SDAGE successifs.

En effet, le bassin versant est sous l'influence d'un climat méditerranéen marqué par des étiages naturels sévères ; la période d'étiage s'étend de juillet à septembre.

Malgré des cultures majoritairement peu irriguées (vignes, lavandes ... et seulement 8 % des surfaces agricoles irriguées d'après les données du RGA2010) des prélèvements accentuent les conditions naturelles difficiles, notamment à l'étiage : plus de 11,2 Mm³ prélevés dans les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement.

De plus, le territoire bénéficie aujourd'hui d'apports conséquents depuis l'Eygues via des canaux. Ces apports ont vocation à être supprimés (l'Eygues étant aussi déficitaire).

Les eaux superficielles et les alluvions récentes sont classées en Zone de Répartition des Eaux : un objectif de réduction de 20% des prélèvements globaux sur la période d'étiage est assigné aux prélèvements de la ZRE.

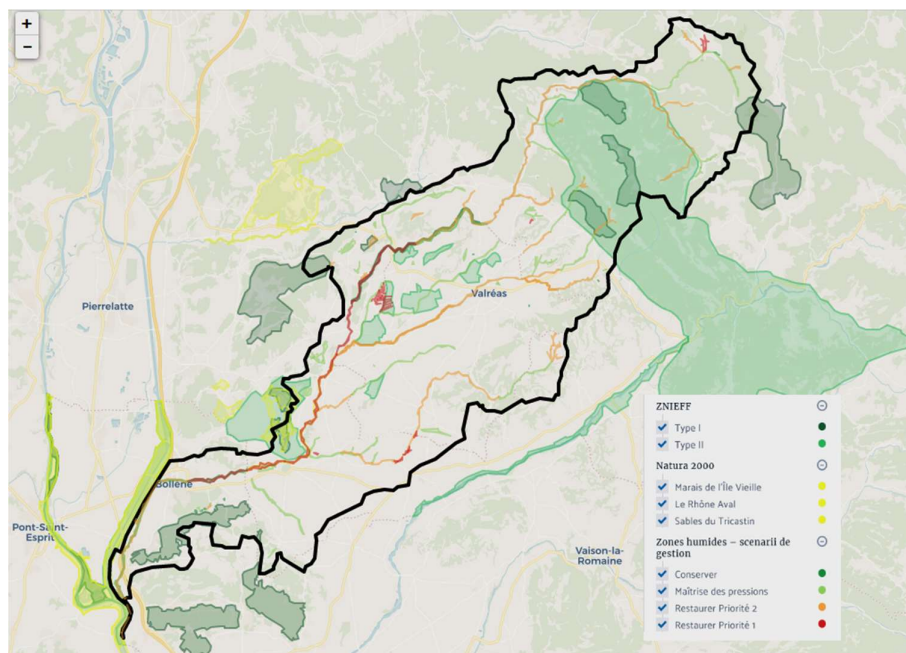
Les efforts menés par les collectivités (réduction de fuites) et par le monde agricole (fermeture de canaux) permettent d'engager le territoire dans une trajectoire de sobriété des usages qui contribue à réduire le déficit et la vulnérabilité du territoire au changement climatique, mais cet objectif doit être poursuivi au-delà de la temporalité du contrat de 4 ans conformément au PTGE.

3. Milieux naturels remarquables

Le territoire héberge différents habitats remarquables (zones humides, habitats d'intérêt communautaire, réservoirs biologiques...) mais également des espèces floristiques et faunistiques (dont piscicoles) remarquables.

On peut noter le retour de la Loutre sur le bassin versant depuis une quinzaine d'années, la présence du Castor, de l'Ecrevisse à pattes Blanches, de l'Agrion du Mercure, d'une colonie importante à l'échelon national de Minioptères de Schneider...

Le Vieux Lez constitue également un véritable corridor depuis le Rhône concentrant une majorité d'espèces remarquables.



Carte 4 : Espaces naturels réglementaires du bassin versant du Lez

La ripisylve du Lez est particulièrement intéressante sur certains secteurs et fait l'objet de classement en ZNIEFF et en Natura 2000 (communes de La Baume de Transit, Suez la Rousse et Bouchet).

D'un point de vue réglementaire le bassin versant du Lez est concerné par :

- Un site Natura 2000 : « Les sables de Tricastin »,
- Dix ZNIEFF de type I dont cinq en interaction directe avec le réseau hydrographique,
- Cinq ZNIEFF de type II.

En début de contrat, le PAOT fléchait le rétablissement de la continuité écologique pour 2 seuils sur le bassin versant classés en liste 2 : Seuil Mur de la condamine sur le Vieux Lez et le Seuil des jardins à Bollène. En fin de contrat, le seuil des jardins a été reconstruit et rendu franchissable toutes espèces dans le cadre des travaux de protection de la ville de Bollène, mais le PAOT liste à présent des ouvrages prioritaires de la liste 1. Ces ouvrages ont été intégrés aux actions de la phase 2 du contrat. Les études de rétablissement de la continuité écologique au droit de ces ouvrages débutent juste.

4. Pressions anthropiques sur les milieux

Les cours d'eau sont dans l'ensemble soumis à des pressions anthropiques modérées, mais des secteurs sont très lourdement impactés, tels que :

- Les traversées urbaines : le Lez à Bollène et la Coronne dans Valréas,
- Le Lez entre Suze-la-Rousse et Bollène, rectifié, endigué depuis la moitié du XXème s.,
- L'aval de Bollène jusqu'à la dérivation du Lez dans le canal de Donzère-Mondragon,
- L'Hérain, endigué sur près de 5 km sur la commune de Visan.

Durant le contrat, des études et des travaux ont été menés ou sont en cours pour limiter les pressions anthropiques mentionnées ci-dessus. On notera ainsi : les travaux de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène, la diversification des habitats par pose de blocs à l'aval de Bollène (travaux réalisés) et les études de diversification des habitats de la Coronne à Valréas.

5. Les objectifs des SDAGE pour le territoire

Le bassin versant du Lez fait partie des territoires prioritaires au titre de la période 2016-2021 puis 2022-2027 pour :

- **la lutte contre les pollutions** (au titre de l'Orientation Fondamentale (OF 5) : nécessite des mesures de lutte contre les pesticides pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions ;
- **agir sur la morphologie** et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques (au titre de l'OF 6A) : classé en zone d'Action prioritaire (ZAP) et nécessite donc des actions de reconquête des axes de migration de l'anguille ;
- **le déséquilibre quantitatif** (OF 7) : nécessite des actions pour résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état quantitatif ;
- **augmenter la sécurité des populations** exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (au titre de l'OF 8) : est prioritaire pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations sur les TRI (Territoires à Risque Important d'inondation).



Les objectifs de bon état sont variables d'une masse d'eau à une autre (cf carte ci-contre pour les objectifs de l'état écologique). A noter que l'objectif de l'état chimique est un bon état 2015 pour toutes les masses d'eau sauf pour l'Hérain.

Le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 et du SDAGE 2022-2027 sont indiqués ci-après pour les eaux superficielles du bassin versant du Lez :

Pression à traiter	Mesure		SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limitier les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	X	X
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC		X
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	X	X
	COL0201	Limitier les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	X	X
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)	X	X
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)		X
	IND0202	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses	X	X
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur		X
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	X	X
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	X	X
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	X	X
Prélèvements	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	X	X
	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	X	X
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	X	X
	RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	X	X
	RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE		X
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	X	X
	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution		X
	RES0802	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage		X
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource		X

Les mesures à mener restent les mêmes. Les évolutions apportées dans le dernier programme de mesures sont des précisions (nouvelles mesures créées dans le catalogue des mesures).

B. Rappel des enjeux du Contrat de bassin versant

Le programme d'actions était décliné en 4 volets majeurs.

Enjeu : Partage de la ressource entre les usages directs et les milieux aquatiques	
RES 1	Rechercher la sobriété et limiter les pertes

RES 2	Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)
RES 3	Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

Ce volet RES devait permettre une gestion durable de la ressource en eau en adéquation avec les besoins/ usages du territoire et les fonctionnalités du réseau hydrographique.

Ce volet reprenait les actions inscrites dans le PGRE et le PTGE (actions d'économies d'eau ou de substitution), il prévoyait également des travaux de gestion patrimoniale des réseaux et la pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL.

Enjeu : Maintien d'une qualité des eaux superficielles et souterraines compatible avec les usages et les milieux	
QUA 1	Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine
QUA 2	Réduire les pressions urbaines et domestiques en tenant compte du changement climatique
QUA 3	Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine

Ce volet QUA avait pour but de reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction des pollutions et le suivi de leurs impacts sur le milieu.

Ce volet comprenait ainsi des travaux de renouvellement de conduites et mise en séparatif des réseaux d'assainissement afin de limiter les entrées d'eau claires parasites et la poursuite du suivi de la qualité des eaux superficielles.

Certains des travaux envisagés répondaient à des non-conformités de réseaux.

Enjeu : Préservation des milieux naturels, des cours d'eau et de leur bon fonctionnement et gestion du risque inondation en tenant compte du fonctionnement des cours d'eau	
MIL 1	Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau
	<i>Sous – objectif : Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires</i>
	<i>Sous-objectif : Préserver, restaurer la dynamique écomorphologique des cours d'eau avec l'enjeu « risque inondation »</i>
	<i>Sous-objectif : Préserver / restaurer les dynamiques sédimentaires</i>
	<i>Sous –objectif : Préserver / gérer les espaces rivulaires</i>
	<i>Sous –objectif : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux</i>
MIL 2	Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités
MIL 3	Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables
MIL 4	Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique

L'objectif général du volet MIL était de restaurer les fonctionnalités des milieux naturels et de gérer le risque inondation.

Ce volet MIL intégrait les actions définies dans le cadre de l'étude hydromorphologie et plus particulièrement du plan de restauration physique des cours d'eau et de gestion des matériaux. Il reprenait également, pour mémoire, des actions du PAPI dont la réalisation était concomitante avec le déroulé du contrat.

Enjeu : Gestion locale concertée, communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau sur le bassin versant et une animation adaptée.	
GES 1	Communiquer et sensibiliser
GES 2	Gouvernance et suivi

Ce volet GES avait pour but :

- de développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et les milieux aquatiques,
- de maintenir les moyens d'animation pour la mise en œuvre du contrat,
- de poursuivre les réflexions de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI – FP du territoire.

Les objectifs du contrat permettaient donc de répondre aux enjeux du SDAGE.

C. Les avancées apportées par le contrat

Le temps de réponse des milieux à des actions est souvent long d'autant que le contexte de changement climatique ne rend pas comparable les données entre deux séquences temporelles.

A l'échelle de 4 années, l'évolution des milieux ne peut donc pas être caractérisée.

Il convient toutefois de noter certaines avancées importantes pour le territoire :

- Pour le volet assainissement / qualité :
 - La mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Bouchet ;
 - Le lancement de plusieurs schémas directeurs : La Baume de Transit, Saint Pantaléon les vignes, Grignan, Montségur sur Lauzon, Vinsobres et Taulignan ;
 - Des travaux de desimperméabilisation des sols (cours d'école de Bollène) ;
- Pour le volet ressource :
 - Des travaux de substitution de prélèvements d'eau potable réalisées dans la nappe d'accompagnement du Lez vers le miocène ou le Rhône (3 forages, connexion du réseau de La Baume Solérieux pour un volume global substitué de pratiquement 800 000 m³/an) ;
 - **La réalisation de 14 schémas directeurs d'eau potable (pour 18 gestionnaires AEP sur le bassin versant) ;**
 - **Des travaux d'amélioration des rendements de réseaux** : RIVAVI, Taulignan, Colonzelle... (quelques années seront toutefois nécessaires pour visualiser les répercussions sur les valeurs de rendements => délai de saisie de la donnée) ;
 - **L'élaboration d'un PTGE ;**
 - **Des travaux de modernisation d'un canal d'irrigation (ASA du Bigary) prêts à démarrer (300 000 m3 économisés) ;**
- Pour le volet milieux aquatiques :
 - Une réappropriation avec les acteurs de la **gestion des zones humides** sur le territoire avec un Plan de gestion stratégique des zones humides validé et des esquisses des travaux de restauration des principales zones humides à restaurer,
 - Une écriture en cours d'une stratégie de restauration de la **continuité écologique**,

- La réalisation des travaux de protection de la ville de Bollène et de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze-la-rousse et Bollène (40 ha) après plus de 12 années d'études et de procédures règlementaires pour un montant de 10 millions d'euros de travaux ;
 - Le lancement de plusieurs **études préalables à des travaux issues de l'étude hydrogéomorphologiques** ;
- Pour le volet gouvernance, sensibilisation et communication
- La mise en œuvre fortement plébiscitée d'un **plan de communication** auprès des élus et du grand public ;
 - Des actions de **sensibilisation en milieu scolaire** débutées et rendues possibles grâce au contrat de bassin versant ;
 - La rédaction et l'adoption des documents du **SAGE** qui fixe la stratégie et les règles communes.

IV. Phase 3 : Etude du fonctionnement de la procédure

A. La concertation et communication autour du contrat de bassin

Les réunions spécifiques au contrat sont au nombre de 6 : 3 réunions du comité de suivi et 3 réunions du COTECH. Les taux de participations sont mentionnés dans le tableau suivant :

Instance	Date	Nombre de présents	Nombre de convocations
Comité de suivi	4 juillet 2019	29 personnes	51 structures
	28 février 2022	36 personnes	51 structures
	15 mars 2024	16 personnes	51 structures
COTECH	25 mars 2019	7 présents	13 personnes
	13 novembre 2019	7 présents	11 personnes
	27 mai 2025	4 présents	11 personnes

La cérémonie officielle de signature du contrat du 21 avril 2021 a également permis de rassembler 25 personnes autour de :

- Annick MIEVRE, Directrice de l'Agence de l'eau à la délégation de Marseille,
- Marie-Pierre MOUTON, Président du Département de la Drôme,
- Benedicte MARTIN, Vice-président de la Région PACA,
- Corinne TESTUD-ROBERT, Vice- Présidente du Département de Vaucluse,
- Anthony ZILIO, Président du SMBVL,
- Patrick ADRIEN, Président de la CLE du SAGE du Lez.



Cet évènement a ainsi pu être le support à un article de presse dans chacun des trois journaux locaux. Les articles sont présentés en annexe 2.

Les réunions de la CLE et du comité syndical du SMBVL où le contrat était inscrit à l'ordre du jour, furent également des temps importants d'échanges sur la procédure, son contenu et les différents engagements des partenaires financiers.

L'information du lancement du contrat de bassin versant a fait l'objet de deux parutions dans la lettre d'information des élus du bassin versant du Lez (soit **environ 700 conseillers municipaux et communautaires**) :

- Une double page dans le n° 4 d'octobre 2019 avec l'objectif d'expliquer l'intérêt du contrat et le rôle du SMBVL,
- La quatrième page du n° 6 en date de juillet 2021 qui retrace les enjeux du contrat, ses chiffres clés et reprend les temps de la cérémonie officielle de la signature du Contrat.



Le taux de participation aux réunions du contrat peut être qualifié de globalement bon. L'adhésion à la démarche s'est faite au travers de différents canaux de communication et d'une cérémonie officielle relayée par la presse locale.

On ne considère ici que le temps de l'animation stricte de la procédure menée par l'animatrice. Il faudrait considérer ce temps comme légèrement sous-estimé. Le temps d'établissement du bilan du contrat n'est également pas comptabilisé.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de jour	31	42	11	41	37	17

L'année 2025 consacrée à la réalisation du bilan du contrat comptera aussi environ une trentaine de jours.

Au global le contrat correspond à une année pleine d'animation étalée sur 7 années de procédure pour un contrat d'une durée de 4 ans. Les moyens humains sont relativement importants.

C. Appréhension du niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche

1. A partir du questionnaire en ligne

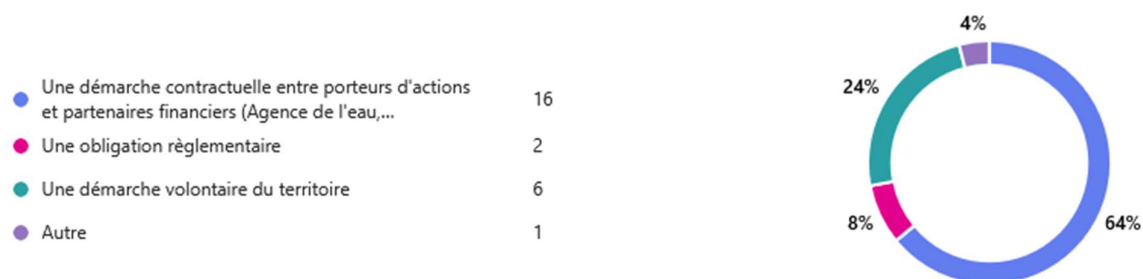
Un questionnaire en ligne a été transmis à l'ensemble des membres du comité de suivi soit à un mailing de 182 contacts. Un premier envoi à été fait le 12 mai avec une date limite de réponse fixée au 26 mai. Une relance au 28 mai a décalé la date limite au 13 juin.

Pendant ce mois de consultation, 25 personnes ont répondu au questionnaire dont 4 personnes de manière anonyme et majoritairement par des élus (13 réponses).

Le questionnaire est présenté en annexe 3.

Les 25 personnes ayant répondu savaient que le SMBVL a porté un contrat de bassin versant sur le Lez de 2020 à 2024.

Pour les acteurs, le contrat est majoritairement une démarche contractuelle entre porteurs d'actions et partenaires financiers mais également une démarche volontaire du territoire.



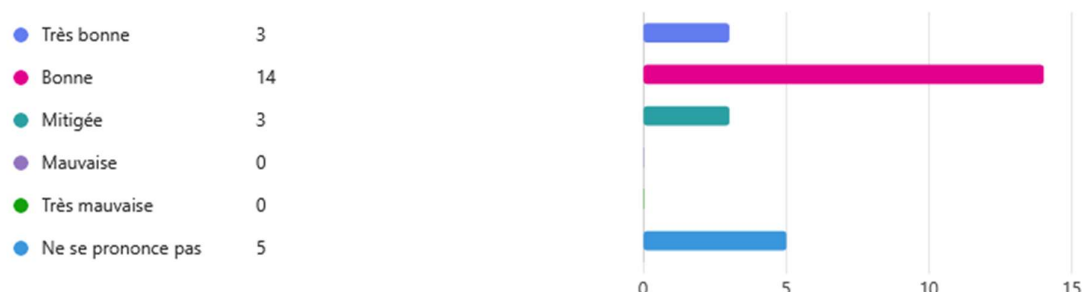
Résultats de la question : "comment définiriez-vous ce qu'est un contrat de bassin versant?"

La communication et le nombre de réunion du contrat est perçu comme suffisant par les acteurs. A noter que 19 personnes de l'échantillon ont déjà assisté à une réunion du contrat.

	Communication faite par le SMBVL sur la démarche?	Nombre de réunions de présentation et de suivi du contrat avec les acteurs locaux
Insuffisant (e)	3	2
Suffisant (e)	16	15
Trop importante	0	1
Ne se prononce pas	6	7

Les commentaires associés aux suggestions libres concernant les réunions révèlent des appréciations positives sur la dynamique des réunions et sollicitent une séparation du bassin (amont / aval) ainsi qu'une préparation en amont des réunions entre le SMBVL et les délégués.

L'appréciation générale des acteurs vis-à-vis du contrat est majoritairement positive : 17 réponses en bonne ou très bonne.



Résultats de la question : "Quelle appréciation générale donneriez-vous au contrat de bassin versant du Lez qui s'est déroulé de 2020 à 2024?"

De même, à la question "seriez-vous favorable à une nouvelle procédure contractuelle?" les 19 acteurs répondent favorablement et seulement 2 de manière négative.

Le contrat a pour les acteurs (20/22) permis d'avoir une vision d'ensemble des actions menées et à mener sur le territoire en faveur de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Parmi l'échantillon, seulement 5 étaient porteurs d'action et considèrent tous que le contrat a été un "+" pour leur action.

Seulement 6 acteurs se sont exprimés sur les points faibles de la démarche : ce qu'il ressort est le manque de temps des élus, l'absence des services de l'état sur le terrain, des efforts supplémentaires à faire pour la ressource et la lenteur générale.



Nuage de mots formés avec les 6 réponses concernant les points faibles de la démarche

En ce qui concerne des suggestions d'amélioration pour une prochaine démarche, les 4 réponses d'acteurs du territoire furent les suivantes:

Pour une prochaine démarche contractuelle efficace, privilégier la co-construction avec les acteurs, renforcer la gouvernance et l'animation, diversifier les financements, intégrer le climat et suivre les résultats de façon claire.
La contractualisation, même si c'est dans le cadre d'une démarche volontaire, nécessite une implication des partenaires, financiers notamment. Est-ce que cela durera ? Si ce n'est pas le cas, les actions seront-elles toujours projetées, menées ?
Plus d'accompagnement des petites communes
Impliquer encore plus les acteurs du monde agricole

Enfin, la question a été posée aux acteurs des futures actions à inscrire dans une prochaine démarche. Douze réponses ont été formulées, elles sont intégralement reportées ci-après :

Il y a la fameuse question sur les possibilités de protection-restauration des zones humides. Difficile de mettre en place des actions sans posséder le foncier. Mais il faut pouvoir acquérir le foncier en milieu rural et cela n'est pas toujours facile.
Il faut désimperméabiliser encore plus, protéger les milieux aquatiques
Des actions sont prévues sur l'eau potable sur le secteur lez / RAO
Nous sommes actuellement en fin de 3e phase de nos schémas directeurs Eau et Assainissement. Certainement qu'à l'issue, des actions seront à prévoir.
Travail sur retenues pour monde agricole
Sensibilisation des publics et des scolaires
Action en faveur de la ressource en eau et de la désimperméabilisation
Desimpermibilisation, milieux aquatiques
Mettre éventuellement la désimperméabilisation des sols, la réduction d'eau claire dans l'assainissement, supprimer les fuites dans les réseaux d'eau potable.....r
Officialisation réglementaire d'un "captage de secours" utilisé sans DUP ni protection. Travaux sur le réseau d'eau potable. Très nette amélioration nécessaire de la DFCL....
Améliorer la gestion des eaux pluviales
Répertorier les forages privés et publics

La **désimperméabilisation** semble être une priorité pour les acteurs mais toutes les thématiques du contrat actuel sont aussi évoquées (ressource, milieux aquatiques, zones humides, gestion des eaux pluviales, sensibilisation scolaire; assainissement...).

2. A partir d'un sondage en temps réel

Lors du COPIL du 14 octobre, un sondage en temps réel a été mené auprès des 20 personnes présentes pour compléter les résultats du questionnaire exposés ci-avant.

La première question concernait l'appréciation générale du contrat :



La deuxième question demandait de citer un point positif de la démarche en un mot, les résultats furent les suivants :



Enfin, il fût demandé aux personnes présentes de mentionner les points faibles de la démarche (en un, deux ou trois mots) :



La complexité, la sensibilisation et les moyens financiers et humains sont les points faibles principaux de la démarche mis en avant par les participants.

Le terme « Diffusion » utilisés plusieurs fois par la fédération de pêche 84 correspond au manque d'accès de l'ensemble des documents du contrat de bassin versant. Lors d'une prise de poste en cours de mise en œuvre du contrat, il fut difficile de trouver tous les supports de présentation et comptes rendus des réunions du COPIL. Un espace de stockage dédié aurait été un plus.

Ce questionnaire ainsi que le sondage permettent de conclure en un niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche des acteurs plutôt bon avec une volonté de poursuivre sur la dynamique lancée.

V. Phase 4 : Evaluation du contrat

A. Eléments de méthodologie

L'évaluation du contrat est réalisée au travers d'une quinzaine de questions évaluatives issues de l'étude bilan et perspective du contrat de rivière du Calavon Coulon, Cesame, *Décembre 2023*.

Des éléments d'évaluation sont également présents dans les chapitres précédant vis-à-vis des actions ou de l'animation mises en œuvre. Les réponses synthétiques aux questions évaluatives visent à évaluer globalement la démarche et à répondre à six critères recommandés dans ce type de démarche :

- La pertinence des opérations : qui permet de juger si les actions engagées étaient en adéquation avec les enjeux et problématiques du territoire et avec les objectifs fixés,
- La cohérence des opérations : qui permet d'apprécier si les moyens mobilisés étaient à la hauteur des objectifs fixés, mais aussi si les objectifs du projet étaient cohérents entre eux et avec les autres projets menés par ailleurs ;
- L'efficacité des opérations : qui s'intéresse aux éventuels écarts entre les résultats et effets obtenus et ceux escomptés ;
- L'efficience des opérations : qui mesure le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus ;
- L'impact des opérations : qui permet d'analyser si les résultats obtenus sont satisfaisants et si l'action a eu des effets négatifs imprévus ;
- La durabilité des opérations : qui interroge sur la pérennité des effets des actions.

Les questions évaluatives sont les suivantes :

Concernant plus spécifiquement le Contrat et son programme d'actions :

- 1- Les actions étaient-elles pertinentes, en adéquation avec les objectifs fixés ?
- 2- Les résultats attendus et objectifs fixés ont-ils été atteints ?
- 3- Les moyens déployés (financiers et humains) étaient-ils suffisants pour répondre aux objectifs du contrat ?
- 4- Les effets du contrat désirés ont été obtenus avec le moins de ressources possibles ?
- 5- Les effets du contrat sont-ils durables ? Les mécanismes mis en place sont-ils viables ?
- 6- Quels ont été les apports / bénéfices du contrat pour le territoire ?
- 7- Les actions mises en œuvre ont-elles eu des effets négatifs imprévus ?
- 8- Le périmètre d'action du contrat était-il pertinent ? efficace ?
- 9- La mise en place d'un Contrat sur le territoire était-elle cohérente, complémentaire, avec l'intervention d'autres acteurs publics et avec la réglementation ?
- 10- L'évolution du territoire a-t-elle influencé la mise en œuvre du Contrat ?

Concernant plus spécifiquement le fonctionnement du Contrat, la gouvernance et la dynamique partenariale :

- 11- La démarche de Contrat a-t-elle favorisé la définition d'une stratégie et d'objectifs partagés avec les différents partenaires ?

- 12- Le contrat a-t-il permis de mobiliser les maîtres d'ouvrage et acteurs du territoire vers la mise en œuvre des actions ?
- 13- La gouvernance a-t-elle favorisé l'implication des partenaires, la prise de décisions concertées ?
- 14- Le Contrat a-t-il souffert d'un manque de lisibilité ?
- 15- Le Contrat a-t-il fait évoluer la dynamique du territoire et la perception du bassin versant et des enjeux associés ?

B. Les réponses synthétiques aux questions évaluatives

1. Les actions étaient-elles pertinentes, en adéquation avec les objectifs fixés ?

Le programme d'actions a fait l'objet de plusieurs phases de validation. L'ensemble des actions retenues était donc pertinent et en adéquation avec les objectifs fixés.

2. Les résultats attendus et objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Au global, seulement 43% des actions sont terminées à la fin des 4 années du contrat. Toutes les actions ne sont pas terminées et les objectifs fixés n'ont pas tous été atteints. Cela est particulièrement le cas pour le volet milieu :

- Restauration des zones humides et élaboration d'un plan de gestion d'une zone humide,
- Les études et les travaux de restauration de la continuité écologique (seuil de Grignan, Taulignan, Seuil de la Condamine),
- Les travaux de diversification des habitats (Suze la rousse et Valréas),
- Les actions de restauration morphologique : secteur des confluences, étude Hérin,
- La construction d'un modèle hydraulique 1D-2D à l'échelle du bassin versant.

Sur les autres volets, on notera aussi des retards dans la mise en œuvre et donc la non atteinte des objectifs pour :

- Les travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement (seule la commune de Bouchet est à nouveau conforme),
- Les travaux et procédures réglementaires de substitution d'eau potable vers le miocène ou le Rhône,
- La création de dynamiques sociales (volet gouvernance) et le sentier de la Coronne à Valréas.

La durée de réalisation de la plupart de ces actions requiert des temps supérieurs à la durée du contrat (4 années) du fait des procédures administratives (subventions, marchés publics, budget), réglementaires et vis-à-vis de la concertation et validation politique nécessaire pour engager de nouvelles thématiques (zones humides, restauration morphologique).

Il est toutefois opportun de rappeler ici la dynamique et l'engagement des acteurs locaux enclenchés durant ce contrat sur tous les volets « GEMA ». On peut également considérer que les objectifs de moyens ont été atteints.

3. Les moyens déployés (financiers et humains) étaient-ils suffisants pour répondre aux objectifs du contrat ?

Comme indiqué dans un chapitre précédant, l'animation stricte du contrat a représenté en moyenne 15% d'un ETP d'ingénierie durant les 8 années de procédure du contrat.

La mobilisation des acteurs locaux pour porter des actions aurait plus être plus importante d'après les partenaires institutionnels. Or, l'expérience de précédentes procédures contractuelles (contrat de rivière, PGRE) a permis de constater que « pousser » certains acteurs à inscrire des actions est voué à l'échec et contraire au principe d'inscrire seulement des actions matures pour limiter la non réalisation d'actions. Un accompagnement plus présent des porteurs de projet n'était également pas utile puisque :

- La plupart des petites communes étaient assistées par l'AMO de la cellule d'ingénierie du département de la Drôme,
- Les dossiers des communes plus structurées étaient bloqués pour des raisons financières ou réglementaires.

Les moyens humains alloués à la mise en œuvre des actions du contrat et notamment les actions du volet milieux n'étaient en revanche pas suffisants au regard des retards observés.

4. Les effets du contrat désirés ont été obtenus avec le moins de ressources possibles ?

Les ressources mises à disposition pour l'animation et la mise en œuvre des actions étant limitées, on peut conclure que le déroulé du contrat et la création d'une dynamique générale ont été obtenus avec le moins de ressources possibles.

L'ensemble des documents du contrat (élaboration de la phase 1 et 2, bilan à mi-parcours et étude bilan évaluation) a été élaboré en interne.

5. Les effets du contrat sont-ils durables ? Les mécanismes mis en place sont-ils viables ?

Les actions du contrat s'inscrivent dans une perspective d'adaptation au changement climatique, d'actions sans regret (actions du PTGE/PGRE, actions milieu, ...) et sont en cohérence avec le contenu du SAGE qui s'inscrit dans un temps plus long.

Elles sont accompagnées par une animation forte et un plan de communication qui contribuent à faire évoluer, changer les perceptions et faciliter la mise en œuvre de certaines actions comme la désimperméabilisation ou la restauration de milieux.

Par ailleurs, une partie des effets du contrat n'est pas encore visible en termes de résultat à moyen terme et à long terme. Cela est le cas des actions de sensibilisation mais également des actions de communication visibles pour la population.

Le maintien du soutien financier des actions reste toutefois une condition à la viabilité de mise en place des actions.

6. Quels ont été les apports / bénéfices du contrat pour le territoire ?

Comme cela a été souligné dans le questionnaire mené auprès des acteurs locaux, le contrat a permis une visibilité de l'ensemble des actions menées sur le bassin versant pour le petit et grand cycle de l'eau.

Le contrat a peut-être aidé à lancer sur le territoire la nouvelle problématique de désimperméabilisation avec deux projets de cours d'école portés par la CCRLP (garantie de financement). Plusieurs communes étaient intéressées par l'appel à projet de l'Agence de l'eau (désimperméabilisation des cours d'écoles) ; des retours d'expérience et informations ont été transmises à certaines d'entre elles.

D'un point de vue financier, le contrat permettait l'obtention de deux bonus :

- Le bonus SPEA (petit cycle de l'eau)
 - o Lors de la phase 1 : le bonus était de 50 628 € pour le SIERAO et 98 100 € pour la commune de Suze la Rousse soit 148 728 €,
 - o Lors de la phase 2, le bonus était de 99 223 € pour la SIERAO et 99 223 € pour la commune de Suze la Rousse soit 198 446 €.

Seuls les bonus pour des travaux « eau potable » ont été consommés par le SIERAO soit 149 851 €.

- Le bonus « paysage – socio-éco » : avec le financement à 30% d'un sentier pédagogique au bord de la Coronne (**16 500 €**). Le dossier de demande de subvention a été déposé, le bonus est « bloqué » mais l'action n'a pas débuté. Ce bonus a également bénéficié au sentier de Grignan (**4 500 €**) pour deux stations concernant les milieux aquatiques et zones humides.

Pour l'ensemble des porteurs d'actions, le contrat permettait une meilleure connaissance des financements potentiels de leurs actions et une assurance quant à leur obtention.

7. Les actions mises en œuvre ont-elles eu des effets négatifs imprévus ?

Aucun effet négatif n'est constaté.

8. Le périmètre d'action du contrat était-il pertinent ? efficace ?

Le périmètre du contrat est le bassin versant du Lez donc parfaitement pertinent pour mener les actions. Il s'agit par ailleurs du périmètre du SAGE, du PTGE, du PAPI, et du territoire de compétence de la structure porteuse de la démarche. De plus, comme pour le SAGE, le lien est également fait avec les eaux souterraines présentes au droit du bassin versant.

9. La mise en place d'un Contrat sur le territoire était-elle cohérente, complémentaire, avec l'intervention d'autres acteurs publics et avec la réglementation ?

Le Fond vert et les différents appels à projets de l'Agence de l'eau ont rendu moins cohérentes les exigences d'un contrat de bassin (formalisme, délai) et ses faibles avantages (enveloppe bonus qui ne pouvait pas bénéficier à un large panel d'actions) au regard des taux d'intervention et de la souplesse de ces programmes d'aides.

Le PTGE et le contrat peuvent également être perçus comme redondants puisqu'il faut dupliquer le programme d'action de l'un dans l'autre.

Pour certaines actions contraintes par des procédures réglementaires longues (DUP, DIG...), le contrat est certainement de trop courte durée.

10. L'évolution du territoire a-t-elle influencé la mise en œuvre du Contrat ?

La sécheresse de 2022 a fortement impacté les élus de certaines communes du territoire. La phase 2 du contrat a ainsi été alimentée par des actions de sécurisation de la ressource via des substitutions vers le miocène. Les réalisations de schémas directeurs d'eau potable ont aussi été boostées par cette sécheresse ainsi que par l'assistance de maîtrise d'ouvrage de la cellule d'ingénierie du département de la Drôme.

11. La démarche de Contrat a-t-elle favorisé la définition d'une stratégie et d'objectifs partagés avec les différents partenaires ?

Le contrat a été mis en place comme outil opérationnel du SAGE et du PTGE. La vision stratégique et de définition des objectifs a été menée au sein de la CLE au travers de la définition de la stratégie du SAGE (validée en 2020 au même moment que le démarrage du contrat) et par la rédaction des documents du SAGE (version aboutie en 2022 lors du démarrage de la phase 2 du contrat). Les calendriers des trois démarches SAGE/PTGE et Contrat étaient ainsi synchrones.

12. Le contrat a -t-il permis de mobiliser les maitres d'ouvrage et acteurs du territoire vers la mise en œuvre des actions ?

Le contrat a permis de rassembler 16 maitres d'ouvrages au cours de la phase 1 et 14 maitres d'ouvrage sur la phase 2. Il faut rappeler que le bassin versant comporte 27 communes et 5 communautés de communes. Le nombre de maitre d'ouvrage est donc tout à fait correct au regard de la taille du bassin versant. Parmi ces maitres d'ouvrages 13 communes ont porté une ou plusieurs actions sur une ou les deux phases du contrat.

On peut également noter que certaines communes (La Roche Saint Secret, Teyssières, Chamaret) ont porté des actions en faveur de la ressource en eau sans qu'elles soient inscrites dans le contrat certainement en lien avec une non compatibilité avec les plannings de réalisation.

13. La gouvernance a-t-elle favorisé l'implication des partenaires, la prise de décisions concertées ?

La gouvernance du Contrat s'appuie sur celle de la CLE et donc sur l'ensemble du travail des différentes commissions thématiques. Cela favorise fortement l'implication des partenaires et la prise de décisions concertée. Les modalités de concertation et d'animation assurent ainsi un suivi et un pilotage renforcé et partagé.

14. Le Contrat a -t-il souffert d'un manque de lisibilité ?

Les résultats du questionnaire en ligne présenté dans le chapitre précédant indiquent une bonne lisibilité du contrat. Les partenaires institutionnels pensent qu'il pourrait être plus valorisé. Le futur contrat permettra de mettre en avant l'outil car le SAGE est à présent validé.

15. Le Contrat a-t-il fait évoluer la dynamique du territoire et la perception du bassin versant et des enjeux associés ?

Le contrat a permis de continuer, promouvoir l'action en parallèle du SAGE et de « timer » l'action.

La dynamique du territoire est plutôt à attribuer au SAGE.

C. Elément synthétique d'évaluation

Le tableau ci-après résume de façon synthétique les éléments clés issus de l'évaluation, plus particulièrement :

- Les principales réussites du programme d'actions du Contrat, mises en perspective des principaux freins et difficultés qui ont pu entraver ou ralentir les réalisations ;
- Et de façon plus globale, les principaux points forts et points faibles de la procédure Contrat.

Ces éléments émanent d'une autoanalyse critique ainsi que des propos recueillis et constats faits tout au long du pilotage du contrat.

Domaine évalué	Principales réussites du programme d'actions / Points forts du contrat de bassin versant	Principaux freins et difficultés / Points faibles du contrat de bassin versant
Le Contrat de façon générale	Un programme d'actions adapté aux problématiques du territoire , cohérent avec les objectifs du SAGE (diagnostic et stratégie menés conjointement) et conforme au SDAGE	
	Elaboré dans la concertation	Elaboré en fin 2019 lors d'une fin de mandat et finalisation début 2020 avec la crise sanitaire et l'installation des nouvelles équipes municipales.
	Un taux de réalisation des actions satisfaisant	Des actions importantes qui ont pris du retard (travaux d'assainissement, milieux aquatiques). Un manque de moyens humains certain pour les actions des milieux aquatiques.
	Un outil complémentaire aux autres dispositifs sur le territoire	Des confusions, des incompréhensions vis-à-vis d'apparentes redondances.
Les actions et travaux du programme d'actions	Des travaux conséquents ont été réalisés sur les réseaux d'eau potable même si les financements ont été engagés avant le contrat ou hors contrat (ZRR...). Seul le SIERAO a réalisé des travaux « contrat » avec le raccordement de La Baume (2 100 ml) et les travaux « bonus » de Bouchet et Mondragon. Nombreux travaux de substitution vers le miocène pour l'eau potable (3 forages). Des investissements conséquents sur le réseau de suivi des débits du SMBVL. Des travaux sur les réseaux d'assainissement qui ont débuté mais qui tardent. Le système d'assainissement de Bouchet est à nouveau conforme. Une réalisation de désimperméabilisation de cours d'école d'une surface de 1620 m².	Des difficultés financières pour certains maîtres d'ouvrages et des subventions drastiquement réduites par les valeurs d'assiette (surtout pour le renouvellement de conduites d'assainissement). Seule la mise en séparatif ou changement de la conduite d'assainissement est aidé ; l'unitaire est considéré en pluvial et donc non aidé. Des dossiers trop lourds à établir : études hydrauliques, test de perméabilité des sols... Des difficultés à trouver des bureaux d'études sachant bien concevoir des projets.

	De nombreuses actions de gestion des milieux aquatiques et zones humides qui démarrent sur la fin du contrat. L'étude de maitrise d'œuvre du Gué de Barjol terminée. Les actions du PAPI	Des actions sur le volet milieux aquatiques qui nécessitent des moyens humains conséquents, des temps de validation et de concertation. Les retards se sont cumulés. Un projet bloqué suite à un référendum citoyen.
L'amélioration des connaissances	Une nette amélioration de la connaissance des réseaux d'eau potable (5 SDAEP dans le contrat). Deux nouveaux schémas directeurs d'assainissement ainsi que le lancement en fin de contrat du schéma de Grignan (hors contrat). Un maintien du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles. Un diagnostic sur les zones humides prioritaires à restaurer. Une caractérisation de la trame turquoise du Lez amont (inventaires naturalistes).	
L'appréhension des enjeux par les acteurs du territoire	Une prise de conscience de l'enjeu « ressource » plus prégnant après l'été 2022. Un intérêt certain vis-à-vis des actions de desimperméabilisation (surtout des cours d'école). Une validation des actions visant la restauration des cours d'eau et des zones humides.	Faire adhérer certains acteurs à la démarche et aux actions prévues / engagées.
La gouvernance	L'implication des partenaires institutionnels et des élus	Un manque de lisibilité du fait de la concomitance de nombreuses démarches (PGRE/PTGE, PAPI, SAGE, ZRR...) et de leur imbrication. Au global, cela représente beaucoup de réunions et il devient de plus en plus difficile de mobiliser les élus et les partenaires institutionnels.
Le pilotage, l'animation, la communication	Une animation stable, unique et identique pour plusieurs démarches (PTGE et SAGE). Les animations, actions de sensibilisation et de communication qui débutent pour la première fois sur le territoire grâce à ce contrat : 1050 élèves sensibilisés, 8 lettres d'information transmises aux 700 élus du territoire, 3 magazines du Lez distribués à tous les foyers.	Un manque de suivi et d'assistance aux petites communes. Des efforts de communication essentiellement tournés sur les actions portées par le syndicat.

VI. Phase 5 : Conclusions, recommandations et prospectives

A. Vers une autre démarche contractuelle

Sur la base des éléments synthétiques d'évaluation présentés dans le chapitre précédent, il apparaît qu'il est essentiel de renouveler la dynamique de ce contrat avec les prochaines équipes municipales (suite au renouvellement du bloc communal de mars 2026) et de disposer des moyens humains nécessaires à la bascule vers la mise en œuvre (travaux) des actions de restauration des milieux et des zones humides. La recherche d'une démarche contractuelle au formalisme allégé pour favoriser cette opérationnalité est donc à privilégier.

Au 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, les démarches contractuelles existantes sont les suivantes :

- Contrats eau et climat en lien avec les priorités du SDAGE et du PBACC (Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique)
- Contrats de milieux (pouvant également être des contrats eau et climat si le lien est fait avec le PBACC)
- Autres contrats (mono usage, mono acteur, etc.).

Le contrat de milieux correspondant au bassin versant du Lez est le contrat de rivière. Il s'agit d'un label national. Cette démarche nécessite donc un formalisme supplémentaire pour répondre au cahier des charges de ce label.

Il resterait possible pour le SMBVL de contractualiser directement avec l'Agence de l'Eau avec un contrat mono usage ou mono acteur mais cela n'irait pas dans le sens d'une dynamique de territoire et ne servirait pas la mise en œuvre du SAGE approuvé en 2025 et du PTGE.

Le contrat eau et climat semblerait donc la démarche contractuelle la plus appropriée pour les prochaines années.

B. Des actions déjà pré-identifiées

Si le contrat a pu voir la réalisation ou le lancement de nombreuses actions, beaucoup restent encore à mener dans la continuité du programme d'actions précédant.

On notera ainsi :

- La poursuite des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement (puisque'il reste encore plusieurs systèmes d'assainissement non conformes),
- La mise en œuvre des travaux identifiés dans les programmes de travaux des schémas directeurs d'eau potable afin d'améliorer certains rendements de réseaux et de les maintenir,
- La restauration des zones humides avec l'établissement de plan de gestion des zones humides identifiées comme prioritaires à restaurer,

- La mise en œuvre de la stratégie foncière,
- Les phases AVP et travaux des travaux de restauration du secteur des confluences et de l'Hérin,
- Les phases travaux des opérations de restauration de la continuité écologique.

Le bilan des dates des dernières mises à jour des programmes d'actions des Schémas directeur d'eau potable et d'assainissement est présenté dans le tableau ci-après. On constate que seuls les schémas directeurs d'eau potable de Vinsobres, Venterol et Montbrison sur Lez sont inexistants ou anciens. Tous les autres sont soit en cours soit datent de moins de 5 ans.

Les schémas directeurs d'assainissement sont beaucoup plus anciens ou inexistants, ce qui pose la question de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (objectif de la disposition C5 du SAGE : « Investir dans les réseaux d'assainissement collectif pour réduire les pollutions par temps de pluie et par temps sec »).

	Date SDAEP	Date SDA
COMMUNE de la DROME		
26033 la Baume de Transit	2025	2023
26054 Bouchet	2025	2020
26070 Chamaret	En cours	2008
26099 Colonzelle	2022	2001
26146 Grignan	En cours	En cours
26192 Montbrison sur lez		
26202 Montjoux	En cours	
26211 Montsegur sur Lauzon	En cours	En cours
26226 le Pegue	2023	
26275 Rochegude	2025	En cours
26276 Roche Saint Secret Béconne	2024	2003
26285 Rousset-les-Vignes	2023	2003
26322 Saint Pantaléon les Vignes	En cours	En cours
26345 Suze la Rousse	2025	2018
26348 Taulignan	2024	2023
26220 Teyssières	2023	
26357 Tulette	2025	2019
26367 Venterol	2012	
26373 Vesc	2024	
26377 Vinsobres	1997	2023
COMMUNE du Vaucluse		
84820 Visan	2020	2020
84600 Richerenches	2020	2020
84600 Grillon	2020	2020
84600 Valréas	2020	2020
84430 Mondragon	2025	
84550 Mornas	2025	2014
84500 Bollène	2025	2019

Etat de réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement pour les communes du bassin versant du Lez

C. Un lien à construire avec le PBACC

Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône Méditerranée 2024-2030 a été adopté le 8 décembre 2023 par le Comité de Bassin. Il donne la trajectoire pour les 6 ans à venir pour agir plus vite et plus fort dans le domaine de l'eau face à l'urgence climatique.

De manière opérationnelle, le plan identifie 5 enjeux sur lesquels il faut renforcer la mobilisation et l'action face aux évolutions climatiques : la baisse de la disponibilité en eau, la perte de la biodiversité aquatique et humide, l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et l'amplification des risques naturels liés à l'eau.

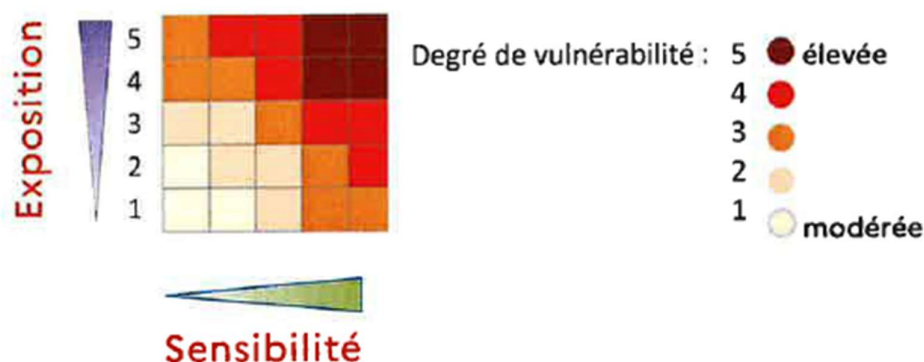
Il propose à l'ensemble des acteurs un panier de solutions, en précisant l'éventail des actions nombreuses et opérationnelles qui permettent d'être moins sensible aux effets du changement climatique.

Il éclaire les territoires sur leur degré de vulnérabilité aux effets du changement climatique afin de les aider à engager les solutions d'adaptation les plus pertinentes, tant en nature d'action par rapport aux enjeux à traiter qu'en niveau d'ambition par rapport à l'ampleur des évolutions à venir.

Les territoires sont plus vulnérables aux effets du changement climatique quand :

- Les modélisations annoncent des variations climatiques particulièrement importantes d'ici 2050 (= critère d'exposition),
- Le territoire présente déjà aujourd'hui des fragilités qui le rendent très sensibles aux évolutions climatiques (= critère sensibilité).

Les critères d'exposition et de sensibilité sont agrégés selon la grille suivante :



Pour le bassin versant du Lez l'analyse de la vulnérabilité selon les 5 enjeux donne les résultats suivants :

	Degré de vulnérabilité	Degré de sensibilité	Défi	Cible
Baisse de la disponibilité en eau	5	5	9	oui
Perte de biodiversité aquatique	5	5	-	-
Perte de biodiversité humide	5	4	15	oui
Assèchement des sols	4	5	19 & 20	oui
Détérioration de la qualité d'eau	3	1	23	non
Risques naturels liés à l'eau	1	-	24	non

Il est à noter que pour l'assèchement du sol, 6 modèles donnent une vulnérabilité de 4 mais 5 modèles donnent une vulnérabilité de 5, d'où un degré de sensibilité de 5 et des défis également ciblés pour cet enjeu.

Le bassin versant du Lez est ainsi un territoire cible pour les défis territorialisés suivants :

- Défi 9 : Mettre en œuvre ou engager là où ce n'est pas fait une démarche de PTGE,
- Défi 15 : Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides,
- Défi 19 : Accompagner 30 filières agricoles locales, dans la mise en place de pratiques agronomiques visant la rétention en eau dans les sols et la réduction de la consommation en eau,

- Défi 20 : Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées, soit un objectif de 1000 ha, pour infiltrer les eaux pluviales à la source.

Si les défis 9 et 15 sont déjà menés sur notre territoire, les deux derniers défis correspondant à l'enjeu d'assèchement du sol, sont inscrits dans les objectifs du SAGE mais n'ont pas encore fait l'objet d'un travail très approfondi.

Afin de répondre aux enjeux territorialisés identifiés dans le PBACC, l'accent devra donc être mis sur des opérations de désimperméabilisation et d'infiltration de l'eau dans le sol (pratiques agronomiques).

Par ailleurs, le Contrat Eau et Climat doit aussi permettre de mettre en œuvre l'action collective pour réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique en répondant aux défis globaux du bassin Rhône Méditerranée du PBACC.

On pourra ainsi citer :

- Défi 6 : Engager la moitié des EPCI du bassin, soit 150 collectivités, dans des démarches ambitieuses d'accompagnement des installations économes auprès des ménages,
- Défi 8 : Passer à l'action dans la valorisation des eaux non conventionnelles en visant 250 projets de réutilisation des eaux (eaux usées traitées, eau de pluie, eaux grises...),
- Défi 11 : Restaurer 500 km de cours d'eau,
- Défi 12 : Restaurer ou préserver 20 000 ha de zones humides,
- Défi 16 : Mettre en place 3000 km de haies dans le cadre de démarches territoriales,
- Défi 21 : Restaurer 17 000 km de berges de ripisylve dégradée,
- Défi 22 : Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires sur 3 fois plus de surface soit 1000 ha pour le bassin,
- Défi 29 : Développer les observatoires d'évolution des milieux et des espèces face au changement climatique,
- Défi 30 : Mettre en place un réseau de suivi de la température des cours d'eau (thermie).

Pour chacun des enjeux, le PBACC identifie un panier d'actions. Les actions proposées pour réduire la sensibilité des territoires à la baisse de la disponibilité en eau, la perte de biodiversité aquatique et humide sont des actions déjà menées sur le territoire et faisant l'objet de dispositions dans le SAGE.

Les actions de réduction de la sensibilité des territoires à l'assèchement des sols proposées par le PBACC font également écho pour certaines à des dispositions du SAGE mais leur niveau d'engagement est aujourd'hui moindre. Il convient donc de rappeler ci-dessous le panier de solutions du PBACC pour répondre à l'enjeu « assèchement des sols » :



La stratégie est de ralentir le ruissellement, faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols, préserver la réserve utile des sols et réduire l'évaporation.

POUR PASSER À L'ACTION

LES SOLUTIONS

Ralentir le ruissellement et favoriser l'infiltration de l'eau

- **Préserver les terres agricoles et naturelles** en maîtrisant l'extension périurbaine,
- **Engager la démarche de zéro artificialisation nette**,
- **Désimperméabiliser les sols**,
- **Préserver ou restaurer les zones humides**,
- **Préserver ou restaurer les champs d'expansion des crues**,
- **Déconnecter et infiltrer les eaux pluviales**,
- **Identifier les zones d'infiltration naturelle** et prioritaires dans les PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal),
- **Déployer des infrastructures écologiques et paysagères** (haies, noues, jardins pluviaux...),

Réduire l'évaporation et préserver la réserve utile des sols

- **Améliorer la capacité de rétention en eau du sol** (augmentation du taux de matière organique dans le sol, travail du sol adapté...),
- **Réduire l'évapotranspiration** par un couvert végétal adapté (éviter les sols nus, maîtriser les couverts d'accompagnement) et en favorisant les ombrages (haies latérales ou agroforesterie),
- **Privilégier les modes de travail du sol** respectant sa structure et la vie associée,
- **Adapter les cultures à la pente**: en bandes alternées ou en terrasses si besoin.

Panier de solution de l'enjeu "assèchement des sols" du PBACC 2024-2030 Rhône Méditerranée

Annexe 1 : Bilan financier des actions

											PLAN DE FINANCEMENT														
											AGENCE DE L'EAU			REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur			DEPARTEMENT 84			DEPARTEMENT 26			AUTORHANCEMENT		
N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien avec PAOT ou autre	Année d'engagement	COUT PREVISIONNEL (HT)	COUT PREVISIONNEL (TTC)	MONTANT DEPOSE	HT ou TTC	Assiette éligible	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Montant	% Autof.	
VOLET RES- Ameliorer la gestion quantitative de la ressource en eau																									
RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes																									
RES 1.1	Amélioration des rendements de réseaux AEP	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - syndicat RIVAVI	Travaux	Syndicat AEP / commune de Taulignan	PGRE	2020	298 600	358 320	298 600	HT		99 650	33 %												
		Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - Commune de Taulignan			PGRE	2020	179 000	214 800	179 500	HT	137 682	68 841	50 %							35 900	20 %		74 759	42 %	
RES 1.2	Réalisation de travaux découlant du SDAEP - gestion patrimoniale	Renouvellement de conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan	Travaux	SIEA RIVAVI	ZRR	2020	83 000	99 600	83 000	HT		11 250	14 %												
RES 1.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable	Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux. Commune de Le Pegue	Etude	commune de Le Pegue		2020	40 000	48 000	56 700	HT	51 300	25 650	50 %							19 710	35 %		11 340	20 %	
		Réalisation d'un schéma directeur d'adduction en eau potable y compris pose de compteur pour améliorer la connaissance. Commune de Vesc	Etude	Commune de Vesc	PGRE	2024	50 000	60 000	59 224	HT	59 224	29 143	50 %							20 336	34 %		9 745		
		Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux. Commune de Saint Pantaléon les vignes	Etude	Commune de Saint Pantaléon les vignes		2023	46 628	55 954	53 745	HT	48 465	24 233	50 %						53 475	18 548	35 %		10 965	20 %	
		Actualisation du schéma directeur AEP et pose de compteurs pour améliorer la connaissance (service saint martin)	Etude	Commune de Taulignan	PGRE	2023	35 000	42 000	18 886	HT	18 886	9 443	50 %						18 886	5666	30 %		3 777	20 %	
RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements				Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)																					
RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand	Travaux	SIEA RIVAVI	PGRE	2020	2 600 000	3 120 000	2 600 000	HT															
		Travaux d'alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO	Travaux	Syndicat RAO	PGRE	2022	2 997 500	3 597 000	-	HT	-	-	50 %								-				
RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Travaux d'alimentation du réseau Baume-Solérieux-Clansayes via le réseau RAO par la ressource du Rhône	Travaux	Syndicat RAO	PGRE	2023	250 000	300 000	250 000	HT	250 000	125 000	50 %					250 000	25 000	10 %		100 000	40 %		
		Travaux d'alimentation de Baume- Solérieux-Clansayes via un nouveau captage du miocène	Travaux	Syndicat RAO	PGRE	2024	440 000	528 000	-	HT															
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Commune de Colonzelle	Travaux	Commune de Colonzelle	PGRE	2023	150 000	180 000	59 730	HT	112 500	29 865	50 %					57 280	17 184	30 %		12 681	21 %		
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Commune de Grignan	Travaux	Commune de Grignan	PGRE	2023	150 000	180 000	60 630	HT	112 500	30 315	50 %					60 630	18 189	30 %		12 126	20 %		
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Commune de Taulignan	Travaux	Commune de Taulignan	PGRE	2023	150 000	180 000	78 735	HT	135 000	39 367	50 %					76 685	23 006	30 %		16 363	21 %		
		Création d'un forage dans le miocène pour sécuriser l'alimentation et alléger les pompages dans le Lez en étiage - Tranche 2 (travaux raccordement)- Commune de Taulignan	Travaux	Commune de Taulignan	PGRE	2024			68 844	HT	En cours d'instruction							68 844	27 538	40 %		41 306	60 %		
RES 2.2	Modernisation des canaux d'irrigation	Etudes et travaux de mise sous pression du périmètre de l'ASA du Bigary	Travaux	ASA du Bigary	PGRE	2020	p.m	p.m	p.m																
RES 2.3	Suivi et animation du PGRE	Rédaction des bilans annuels du PGRE	Animation	SMBVL / CLE	PGRE	2020	p.m	p.m	p.m																
RES 2.4	Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel	Travaux	SMBVL		2023	110 000	132 000	215 400	HT	25 416	12 708	50 %		46 526	21,60 %	110 000	43 080	20 %				113 086	52,5 %	
RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique																									
RES 3.1	Réalisation d'un SDAEP et recherche de nouvelles ressources	Etude du schéma, programme de travaux et scénarios pour nouvelles ressources -Commune de Rousset les vignes	Etude	Commune de Rousset les Vignes	PGRE	2020	40 000	48 000	53 000	HT	46 700	23 350	50 %							19 050	36 %		10 600	20 %	
RES 3.1	Réalisation sécurisation de l'alimentation en eau potable suite au SDAEP	Interconnexion du réseau de Le Pegue et Rousset les Vignes par une station de pompage ou par un réservoir intermédiaire	Travaux	Communes de Rousset les Vignes et de Le Pegue	PGRE	2024	1 300 000	1 560 000	-	HT										A confirmer à l'instruction du dossier					
RES 3.2	Travaux sur les ouvrages de production et stockage AEP	Travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages de production tels que définis dans l'arrêté DUP- Commune de Taulignan	Travaux	Commune de Taulignan	ZRR	2021	102 500	123 000	-	HT															
						2022	24 000	28 800	-	HT															
RES 3.3	Renouvellement de conduites AEP. Travaux de lutte contre les eaux colorées	Renouvellement des conduites responsables des eaux colorées sur la commune de Mondragon	Travaux	Syndicat RAO	Bonus SPEA	2020	447 900	537 480	447 900	HT	447 900	223 950	50 %										223 950	50 %	
RES 3.4	Renforcement des réseaux AEP du Rhône	Travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau dans la traversée de Bouchet	Travaux	Syndicat RAO	Bonus SPEA	2023	510 000	612 000	510 000	HT	330 743	99 223	30%							510 000	51 000	10 %		359 777	70,5 %
TOTAL VOLET RESSOURCE							10 004 128		5 093 894		1 776 316	741 088													
Sous total 2023-2024 (phase 2)							3 341 628		1 366 980		1 205 234	429 612													

											PLAN DE FINANCEMENT															
											AGENCE DE L'EAU			REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur			DEPARTEMENT 84			DEPARTEMENT 26			AUTORANCEMENT			
N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien avec PAOT ou autre	Année d'engagement	COUT PREVISIONNEL (HT)	COUT PREVISIONNEL (TTC)	MONTANT DEPOSE	HT ou TTC	Assiette éligible	Montant	% Part.	Assiette éligibilité	Montant	% Part.	Assiette éligibilité	Montant	% Part.	Assiette éligibilité	Montant	% Part.	Montant	% Autof.		
VOLET QUA - Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines																										
QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine																										
QUA 1.1	Préservation de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions	Etude	Syndicat Rhône Ventoux	SDAGE	2020	p.m	p.m	p.m																	
QUA 1.2	Recherche de maître d'ouvrage porteur d'actions de sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides dans les zones de sauvegarde	Etape préalable à l'établissement d'actions	Animation	SMBVL		2024	p.m	p.m	p.m																	
QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement																										
QUA 2.1	Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles	Réalisation du suivi de la qualité des eaux de 7 stations	Etude	SMBVL		2021	25 000	30 000	30 000	TTC	30 000	15 000	50 %	30 000	3 000	10 %		6 000	20 %				6 000	20 %		
			Etude	SMBVL		2023	33 333	40 000	30 000	TTC	30 000	15 000	50 %	30 000	3 000	10 %		6 000	20 %				6 000	20 %		
QUA 2.2	Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - Syndicat RIVAVI	Travaux	Syndicat EU / Communes	ZRR	2020	568 000	681 600	568 000	HT		140 300	25 %										427 700	75 %		
		Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - commune de Grillon			ZRR	2020	140 000	168 000	140 000	HT		42 000	30 %									98 000	70 %			
		Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan			PAOT	2023	570 000	684 000	430 747	HT	430 747	215 374	50 %					Déjà financé en 2021	86 149	20 %		129 224	30 %			
		Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan complement d'aides			PAOT	2024			58 380	HT	58 380	29 190	50 %										29 190	50 %		
		Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Tulette			PAOT	2020	1 931 000	2 317 200	105 601	HT	105 601	36 960	35 %					Financé avant contrat	21 120	20 %		47 521	45 %			
					PAOT	2022			79 248	HT	79 248	55 474	70 %										23 774	30 %		
					PAOT	2022			561 650	HT	335 650	167 825	50 %										393 825	70 %		
		Renouvellement de conduites pour mise en conformité - commune de Bollène			PAOT	2023			1 042 474	HT	635 950	317 975	50 %							1 042 474	293 815	28 %		430 684	41 %	
					NC	2023	317 000	380 400	397 000	HT	14 084	4 225	30 %										392 775	99 %		
					NC	2024	828 000	993 600	438 676	HT	Non encore instruit		30 %											438 676	100 %	
		Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Bouchet			PAOT	2023	617 000	740 400	293 760	HT	100 611	50 306	50 %								293 760	88 128	30 %		155 327	53 %
					PAOT	2024			46 000	HT	46 000	23 000	50 %													
		Refection des réseaux de la cour d'école - mise en séparatif - commune de Grignan			PAOT	2023	27 190	32 628	Pas de dossier déposé	HT																
		Renouvellement de conduites suite SDA : tranche 2 - Commune de Suze la Rousse			Bonus SPEA	Déposé mais non instruit (projet non mature)	884 000	1 060 800		HT			30 %													-
QUA 2.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement	Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de La Baume de Transit	Etude	Commune de La Baume de Transit		2021	35 000	42 000	21 949	HT	21 949	10 975	50 %						21 949	6 585	30 %		4 390	20 %		
		Equipement par des débitmètres du réseau d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de Grignan	Etude	Commune de Grignan	PAOT	2024	82 238	98 686	131 800	HT	131 800	65 900	50 %						131 800	39 540	30 %		26 360	20 %		
		Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de Saint Pantaléon les vignes	Etude	Commune de Saint Pantaléon les vignes		2023	40 000	48 000	42 855	HT	42 855	21 428	50 %						Déjà financé en 2022	12 857	30 %		8 571	20 %		
QUA 3 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine																										
QUA 3.1	Travaux de désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales et de végétalisation	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP	Travaux	CCRLP	Travaux Desimper - gestion du pluvial	2023	177 917	213 500	178 443	HT	169 443	118 610	70 %										59 833	34 %		
						2024	266 145	319 374	183 570	HT	183 570	128 499	70 %										55 071	30 %		
		Travaux de désimperméabilisation de la cour de la mairie de Colonzelle	Travaux	Commune de Colonzelle	Travaux Desimper - gestion du pluvial																		-			
TOTAL VOLET QUALITE							6 553 490		4 780 153		1 458 039			6 000			12 000			440 924			2 732 920			
Sous total 2023-2024 (phase 2)							3 849 490		3 273 705		989 506			3 000			6 000			434 340			1 731 710			

											AGENCE DE L'EAU			REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur			DEPARTEMENT 84			DEPARTEMENT 26			AUTORNANCEMENT	
N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien avec PAOT ou autre	Année d'engagement	COUT PREVISIONNEL (HT)	COUT PREVISIONNEL (TTC)	MONTANT DEPOSE	HT ou TTC	Assiette éligible	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Montant	% Autof.
VOLET MIL - Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations																								
MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau																								
Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique																								
MIL 1.1	Restauration de la continuité écologique des seuils	Etudes préalables aux travaux d'installation d'une Passe à Poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	Etudes	SMBVL	PAOT	2021	30 000	36 000	30 000	HT		15 000	50 %		6 000	20 %		3 000	10 %				6 000	20 %
		Obtention DIG - realisation des travaux au seuil de Chamaret	Travaux	SMBVL	PAOT	2020	p.m	p.m	p.m															
		Liste 2 - Travaux d'équipement d'une passe à poisson - seuil de la condamine sur le Vieux Lez	Travaux	SMBVL	PAOT	2024	60 000	72 000		HT														
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Etudes de restauration de la continuité écologique sur l'ancienne PE du seuil de Grignan par arasement total	Etudes	SMBVL	PAOT	2024	30 000	36 000	30 000	HT	30 000	21 000	70 %						30 000	3 000	10 %	6 000	20 %	
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Analyse juridique, technique, sociologique pour la suppression du seuil de la prise d'eau du canal Saint Martin à Taulignan	Etudes	SMBVL	PAOT	2024	20 000	24 000	24 000	TTC	En instruction - attente résultat consultation		70 %						24 000	2 400	10 %	21 600	90 %	
		Ouvrage prioritaire liste 1 - Etudes conception des travaux de restauration de la continuité écologique du seuil du Gué de Barjol	Etudes	SMBVL	PAOT	2024	30 000	36 000		HT														
		Définition d'une stratégie de restauration de la continuité écologique (hors liste 2)	Etudes	SMBVL	SDAGE	2023	50 000	60 000		TTC														
Sous-Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"																								
MIL 1.0	Disposer d'un outil de modélisation 2D à l'échelle du bassin versant propriété du SMBVL	Etudes d'établissement d'un modèle 1D et 1D/ 2D à l'échelle du bv libre de droit et mobilisable pour l'ensemble des études hydrauliques et morphologiques	Etudes	SMBVL		2023	70 000	84 000	Pas de dossier déposé	HT														
MIL 1.2	Restauration morphologique du Lez	Favoriser la mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène en lien avec projet de protection	Travaux	SMBVL	PAOT	2020	p.m	p.m	p.m															
		Établissement des indicateurs de suivi morphologique et écologique de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène	Etudes	SMBVL	PAOT	2020	30 000	36 000	30 000	HT	30 000	21 000	70 %					3 000	10 %				6 000	20 %
		Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences Tranche 1 (études préalables)	Etudes	SMBVL	PAOT	2023	100 000	120 000	100 000	HT	100 000	50 000	50 %	100 000	8 000	8,0%		9 850	9,9%		12 150	12,2%	20 000	20 %
MIL 1.3	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Herin suite étude préalable des systèmes d'endiguement	Etudes	SMBVL	PAOT	2024	50 000	60 000	200 000	HT	200 000	145 000	73 %				50 000	6 875	14 %	50 000	8 125	16 %	40 000	20 %
Sous-Obj:Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire																								
MIL 1.4	Suivi de la dynamique sédimentaire et actions d'accompagnement des processus naturels	Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique T2/T3	Travaux	SMBVL	PAPI	2024	100 000	120 000	100 000	HT	100 000	30 000	30 %		-	21,8 %		14 400	14,40 %		en attente	14 %	44 400	44 %
Sous-Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires																								
MIL 1.5	Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve	Travaux 2020 tels que définis dans le PPRE 2017-2021	Travaux	SMBVL		2020	400 000	480 000	380 000	HT	380 000	114 000	30 %					114 000	30 %		76 000	20 %	76 000	20 %
		Travaux 2021 tels que définis dans le PPRE 2017-2021				2021	400 000	480 000	380 000	HT	380 000	114 000	30 %					114 000	30 %		76 000	20 %	76 000	20 %
		Travaux 2022 tels que définis dans le PPRE 2017-2022				2022	400 000	480 000	380 000	HT	380 000	114 000	30 %					114 000	30 %		76 000	20 %	76 000	20 %
		Travaux 2023 tels que définis dans le PPRE 2023-2028				2023	380 000	456 000	360 745	HT	360 743	108 223	30 %					108 224	30 %		72 149	20 %	72 149	20 %
		Travaux 2024 tels que définis dans le PPRE 2023-2028				2024	380 000	456 000	380 000	HT	329 420	98 826	30 %					114 000	30 %		91 174	24 %	76 000	20 %
MIL 1.6	Restauration de la ripisylve	Recréation de la ripisylve	Travaux	SMBVL		2023	50 000	60 000	Pas de dossier déposé	HT														
MIL 1.7	Etude PPRE 2022-2026	Etude cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et restauration de la ripisylve	Etude	SMBVL		2020	40 000	48 000	40 000	HT	40 000	12 000	30 %					11 600	29 %	40 000	8 463	21 %	7 937	20 %
MIL 1.8	Préservation de la ripisylve	Animation et veille foncière pour préservation ripisylve et zone humides	Animation	SMBVL		2023	10 000	12 000	-	TTC	-	-	50 %					-	20,0%		-	10,0%	-	
		Acquisition foncière de la ripisylve et zones humides menacées	Acquisition	SMBVL		2023	65 000	65 000	Pas de dossier déposé	TTC														
Sous-Obj : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux																								
MIL 1.9	Coordination des différentes actions de préservation des milieux	Définir une stratégie de maitrise de l'usage du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection	Animation	SMBVL		2024	25 000	30 000	30 000	TTC	30 000	18 000	60 %					6 000	20 %				6 000	20 %
MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités																								
MIL 2.1	Mise en œuvre d'actions de préservation et restauration des zones humides	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	Animation	CEN AURA et PACA	SDAGE	2023	p.m	p.m	p.m															
		Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides	Acquisition		SDAGE	2023	p.m	p.m	p.m															
		Diagnostic et concertation préalable sur les ZH à restaurer de priorité 1	Etude	SMBVL		2023	20 000	24 000	20 000	HT	20 000	10 000	50%	20 000	2 000	10%				20 000	4 000	20%	4 000	20 %
		Elaboration d'un ou plusieurs plans de gestion d'une zone humide priorité 1	Etude	SMBVL	SDAGE	2024	60 000	72 000	60 000	HT	En instruction - attente résultat consultation									En instruction - attente résultat consultation				

											AGENCE DE L'EAU			REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur			DEPARTEMENT 84			DEPARTEMENT 26			AUTORNANCEMENT	
N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien avec PAOT ou autre	Année d'engagement	COUT PREVISIONNEL (HT)	COUT PREVISIONNEL (TTC)	MONTANT DEPOSE	HT ou TTC	Assiette éligible	Montant	% Part.	Assiette éligibilité	Montant	% Part.	Assiette éligibilité	Montant	% Part.	Assiette éligibilité	Montant	% Part.	Montant	% Autof.
VOLET MIL - Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations																								
MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables																								
MIL 3.1	Etudes préalables de mise à jour du dossier APPB du Vieux Lez	Mise à jour des inventaires naturalistes du dossier APPB Vieux Lez	Etude	SMBVL		2023	16 667	20 000	-	TTC								-	20 %				-	
MIL 3.2	Diversification des habitats par pose de blocs	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse. Dossier reglementaire et travaux	Travaux	SMBVL	PAOT	2023	36 000	43 200	36 000	HT	36 000	18 000	50 %							36 000	9 900	27,5 %	8 100	23 %
		Coronne en aval de Valréas . Dossier reglementaire et travaux	Travaux	SMBVL	PAOT	2024	49 500	59 400	49 500	HT	49 500	24 750	50 %	14000	2 100	15 %		7 425	15 %				15 225	31 %
		Renaturation de l'Aulière en sortie du centre ville de Grillon	Travaux	Fédérations de pêche 84	AP Biodiv	2023	35 000	42 000	77 841	HT	77 841	55 771	72 %		Convention cadre pêcheurs								22 070	28 %
MIL 3.3	Acquisition de données pour évaluer les actions du contrat	Mise en œuvre des suivis piscicoles et de thermie en différents points du BV (stations de référence)	Etude	Fédérations de pêche 26 et 84	Convention	2023-2024	p.m	p.m	p.m															
MIL 3.4	Mise à jour de l'état des lieux faune, flore et habitats remarquables dans le cadre des travaux de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	Mise en œuvre d'un suivi faune, flore et habitats en préalable à la réalisation des travaux de restauration de l'espace de mobilité entre Suze la Rousse et Bollène	Etudes	SMBVL		2023	10 000	12 000	Pas de dossier déposé	HT														
MIL 3.5	Restauration du Vieux Lez	Etudes préalables à la restauration du Vieux Lez avec création d'une dynamique sociale	Etudes	SMBVL	PAOT	2023	30 000	36 000	Pas de dossier déposé	HT														
MIL 4 : Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique																								
MIL 4.1	Pérennisation du réseau de suivi des débits et d'alerte de crue	cf action RES 2.4	Travaux	SMBVL		2020	p.m	p.m	p.m															
MIL 4.2	Travaux de protection contre les inondations de Valréas	Maîtrise et travaux tels que prévus dans le PAPI et le futur avenant	Travaux	SMBVL	PAPI	2021	4 630 489	5 556 587	Avenant 2 PAPI	HT								Avenant 2 PAPI						
MIL 4.3	Travaux de protection de la ville de Bollène contre les inondations et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	Travaux tels qu'inscrits dans le PAPI (axe 5/6/7)	Travaux	SMBVL	PAPI / PAOT	2020	p.m	p.m	p.m															
MIL 4.4	Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez à Grillon	Correspondant à la fiche action du PAPI 6A-02	Travaux	SMBVL	PAPI	2021	47 000	56 400	Pas de dossier déposé	HT														
MIL 4.5	Etude préalable à la définition des systèmes d'endiguement	Etude stratégique étudiant différents scénarios (recul, effacement, classement)	Etude	SMBVL		2020	p.m	p.m	p.m															
MIL 4.6	Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : définition des systèmes d'endiguement et réalisation des EDD	Déroulement du volet reglementaire sur les systèmes d'endiguement retenus	Etudes	SMBVL		2021	300 000	360 000	Pas de dossier déposé	HT														
MIL 4.7	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	CF action MIL1.3	Etude	SMBVL	PAOT	2021	p.m	p.m	p.m															
TOTAL VOLET MILIEUX							3 348 500	2 708 086	2 708 086			969 570	18 100			626 374			439 361			583 481		
Sous total 2023-2024 (phase 2)							1 701 500	1 468 086	1 468 086			579 570	12 100			266 774			202 898			335 544		

											AGENCE DE L'EAU			REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur			DEPARTEMENT 84			DEPARTEMENT 26			AUTOFINANCEMENT	
N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien avec PAOT ou autre	Année d'engagement	COUT PREVISIONNEL (HT)	COUT PREVISIONNEL (TTC)	MONTANT DEPOSE	HT ou TTC	Assiette éligible	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Assiette éligibilité	Montant	%Part.	Montant	%Autof.
GES 1 : Communiquer et sensibiliser																								
GES 1.1	Création de dynamiques sociales autour de la rivière particulièrement	Actions proposées dans le protocole 7 de l'étude HGM	Sensibilisation	SMBVL	EPMA grand public	2023	50 000	60 000	Pas de dossier déposé	TTC														
GES 1.2	Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	Actions de communication du SMBVL : tranche 2 du plan de communication (2020/2024)	Sensibilisation	SMBVL	EPMA	2020	41 667	50 000	50 000	TTC	50 000	8 400	16,8%		14 400	28,80 %	50 000	7 200	14 %				20 000	40 %
GES 1.3	Création de cheminements piétons aux abords de cours d'eau	Sentier aux abords de la Couronne dans Valréas	Sensibilisation	SMBVL	Bonus paysage	2024	55 000	66 000	55 000	HT	55 000	16 500	30 %					11 000	20 %				27 500	50 %
		Sentier thématique de Grignan avec panneaux ripisylve et zones humides	Sensibilisation	Commune de Grignan	Bonus paysage	2023	86 000	103 200	15 000	HT	15 000	4 500	30 %										10 500	70 %
GES 1.4	Programme d'éducation à la préservation des milieux aquatiques	Actions auprès des écoles, centres de loisirs de Vaucluse	Sensibilisation	Fédération de pêche de Vaucluse	EPMA	2021	24 583	29 500	16 136	TTC	8 824	6 177	70 %										9 959	62 %
						2023	3 300	3 300	Pas de dossier déposé	TTC														
						2024	3 300	3 300	Pas de dossier déposé	TTC														
		Actions auprès des établissements scolaires de l'ensemble du territoire portées par le SMBVL - 2022/2024	Sensibilisation	SMBVL	EPMA	2022	20 000	20 000	20 000	TTC	20 000	14 000	70 %										6 000	30 %
		Actions auprès des établissements scolaires de l'ensemble du territoire portées par le SMBVL - 2024-2025	Sensibilisation	SMBVL	EPMA	2024	20 000	20 000	20 400	TTC	20 400	14 280	70 %											6 120
GES 2 : Gouvernance et suivi																								
GES 2.1	Mise en cohérence de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI	Concerner les bassins versants voisins et orphelins	Etude	SMBVL		2020	24 583	29 500	29 500	TTC	29 500	14 750	50 %					5 900	20 %				8 850	30 %
GES 2.2	Construire une politique de l'eau à moyens termes au travers du SAGE	AMO d'écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire)	Etude	SMBVL		2020	25 000	30 000	60 000	TTC	60 000	30 000	50 %					8 640	14,40 %		9 360	16 %	12 000	20 %
GES 2.3	Assurer l'animation des démarches SAGE et Contrat et le pilotage des actions	Animation – ingénierie actions contrat 2020	Animation	SMBVL		2020	212 242	212 242	225 629	TTC	168 878	84 439	50 %							80 000	3 920	2 %	137 270	61 %
		Animation – ingénierie actions contrat 2021			2021	215 560	215 560	207 197	TTC	207 197	103 599	50 %						80 000	9 082	4 %	94 516	46 %		
		Animation – ingénierie actions contrat 2022			2022	204 750	204 750	230 434	TTC	185 846	92 923	50 %						66 000	9 756	4 %	127 755	55 %		
		Animation – SAGE 2022			2022					44 588	22 294	50 %												
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2020			2020	36 890	36 890	38 800	TTC	38 800	25 220	50 %									13 580	35 %		
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2021			2021	38 500	38 500	38 857	TTC	38 857	11 657	30 %									27 200	70 %		
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2022			2022	40 250	40 250	41 130	TTC	41 130	12 339	30 %									28 791	70 %		
		Animation -Milieux - gouvernance 2023			2023	183 024	183 024	184 956	TTC	184 956	92 478	50 %									92 478	50 %		
		Animation –Milieux - gouvernance 2024			2024	186 684	186 684	195 229	TTC	195 229	97 615	50 %									97 615			
		Animation - SAGE 2023			2023	50 851	50 851	51 129	TTC	51 129	25 565	50 %						80 000	10 268	13 %	15 297	30 %		
		Animation - SAGE 2024			2024	51 868	51 868	33 670	TTC	33 670	16 835	50 %						80 000	10 511	13 %	6 324			
		Animation - PTGE 2024			2024			18 564	TTC	18 564	12 995	70 %												
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2023			2023	43 914	43 914	43 820	TTC	43 820	13 146	30 %										30 674	70 %	
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2024			2024	44 792	44 792	44 441	TTC	44 441	13 332	30 %										31 109		
GES 2.4	Suivi et évaluation du contrat	Elaboration du bilan à mi parcours du contrat (en interne)	Etude	SMBVL		2022	p.m	p.m	p.m															
		Elaboration du bilan final du contrat				2024	58 333	70 000	Dossier non déposé	TTC														
TOTAL VOLET GOUVERNANCE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION							1 765 926		1 619 892		733 043		-				32 740		52 897				803 537	
Sous total 2023-2024 (phase 2)							847 067		662 209		307 245		-				11 000		20 779				317 616	
Les actions inscrites en violet pour la région PACA ont déjà fait d'un engagement contractuel dans le cadre du PAPI et ne sont donc pas comptabilisés dans les totaux du contrat. Les cases grisées des montants de l'agence de l'eau correspondent à des opérations ne faisant pas l'objet d'engagement contractuel au sein du contrat, ces montants ne sont donc pas repris dans les totaux. Les cellules bleutées des subventions du département de la Drôme correspondent à des financements déjà attribués et ne sont donc pas comptabilisés dans les totaux.																								
TOTAL DU CONTRAT							21 672 044		14 202 025		3 901 739		24 100		714 194		1 214 308		5 120 413					
TOTAL ENGAGEMENT SUR 2023-2024							9 739 685		6 770 980		2 305 932		15 100		326 854		855 134		3 035 515					

Annexe 2 : Revue de presse du contrat de bassin versant

VOS COMMUNES

VALRÉAS

Une nouvelle compétence pour préserver la qualité de l'eau

Le SMBVL (syndicat mixte du bassin-versant du Lez) a officialisé, mardi 20 avril, à Valréas le transfert de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Le transfert de compétence Gemapi a été officialisé par la signature d'un contrat de bassin avec tous les partenaires.

■ Le troisième contrat depuis sa création

Le champ d'action du SMBVL s'étend de la commune de Vesc (source du Lez) jusqu'à Bollène où le cours d'eau a son exutoire dans le Rhône. Vingt-huit communes et cinq communautés de communes en Drôme et Vaucluse sont donc concernées par le Lez (73 kilomètres) et ses affluents.

Le syndicat a vu le jour en 1997. Depuis, un premier contrat de rivière a été signé en 2007, un autre en 2015 concrétisant le Papi (programme d'action et prévention des inondations) et un troisième ces jours derniers (contrat de bassin)



L'ensemble des partenaires a paraphé le contrat de bassin, lequel fixe une gestion stratégique des milieux aquatiques. Photo Le DAUPHINÉ LIBÉRÉ / ALBERT MARTIN

concrétisant la compétence venant de l'État via les lois de décentralisation de 2014. « Nous devons être prudents sur l'état de nos rivières, l'eau est un bien commun de l'humanité... », avance en préambule Patrick Adrien, maire de Valréas.

■ Des événements météorologiques forts...

La situation géographique du bassin-versant du

Lez et ses affluents lui confère un caractère méditerranéen marqué avec des risques aussi opposés que dangereux. « Des étiages sévères comme des apports pluviométriques majeurs nous exposent de plus en plus. Nous devons aussi agir pour ne pas être dépendants de cette ressource exceptionnelle afin de l'économiser », explique Anthony Zilio, président du syndicat et maire de

Bollène.

■ Un financement issu de tous les niveaux

La gestion des milieux aquatiques induit de fait des engagements financiers majeurs (protection, programme de travaux de maintenance, acquisitions foncières). Outre le prélèvement d'une taxe spécifique à l'usager très récemment mise en place par l'intercommunalité, le finance-

ment de cette compétence et donc de ses services est issu de tous les partenaires. C'est ainsi que toutes les strates de l'État sont engagées dans ce contrat comme les collectivités locales (communes, intercommunalités), le département (ici Drôme et Vaucluse) la Région (Paca et AuRA), l'Agence de l'Eau qui, à elle seule, apporte un soutien de 2,8 millions d'euros. « Le problème de l'eau ne coule pas forcément de source, ce contrat est un véritable engagement... », plaisante à demi-mot, Corinne Testud-Robert vice-présidente du conseil départemental de Vaucluse. « Ce contrat est le troisième que nous signons avec votre syndicat. Il permet d'avoir une vision stratégique des moyens de cette gestion. La première action concrète de ce contrat sera une restauration morphologique des cours d'eau afin de leur redonner un fonctionnement naturel », conclut Annick Mièvre, directrice de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ALBERT MARTIN

VALRÉAS

Le contrat de bassin versant du Lez a été signé mercredi

La cérémonie s'est déroulée à la salle du Vignarès à Valréas en présence des signataires et de plusieurs maîtres d'ouvrage (maires, présidents de syndicats, associations). Après le discours d'accueil du maire de la ville Patrick Adrien, sont intervenus Anthony Zilio (président du SMBVL), Bénédicte Martin (vice-présidente du CR PACA), Corinne Testud-Robert (vice-présidente du CD 84), Marie-Pierre Mouton (présidente du CD 26), Annick Mièvre (directrice de la délégation de l'agence de l'eau de Marseille), les représentants des préfets du Vaucluse et de la Drôme.

Une gestion globale, concertée et durable

Ce contrat de bassin-versant du Lez est un accord technique et financier entre les partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle du bassin-versant du Lez (de Vesc à Mornas du nord au sud et de Chamaret à Vinsobres d'est en ouest). Il constitue ainsi une garantie de financement des actions portées par les acteurs locaux sur la période 2020-2022.

Il a été élaboré en un temps record puisqu'il faut à minima trois ans pour le montage d'un tel dossier, entre le 4 juillet 2019 (présentation de



Ce contrat a été élaboré en un temps record puisqu'il faut à minima trois ans pour le montage d'un tel dossier. / PHOTO B.F.

la démarche à Bollène auprès des 16 maîtres d'ouvrage) et le 15 octobre 2020 (passage en commission des aides de l'Agence de l'eau). Ce contrat a été piloté par la Commission Locale de l'Eau du SAGE et a été réalisé par le SMBVL en interne, sans prestataires extérieurs.

44 actions pour un montant de 21 millions d'euros

La phase 1 du contrat court sur la période 2020-2022. Ce contrat phase 1 comprend 44 actions pour 58 opérations et pour un montant de

20 594 881 € répartis de la façon suivante : 6 298 100 € pour le volet ressource, 6 271 000 € pour le volet qualité, 7 000 789 € pour le volet milieux, 1 024 992 € pour le volet gouvernance, communication et sensibilisation.

Le volet ressource comporte des actions d'économies d'eau ou de substitution. Il prévoit également des travaux de gestion patrimoniale des réseaux et la pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL.

Le volet qualité comprend des travaux de renouvellement de conduites et mise en séparatif des réseaux d'assainisse-

ment afin de limiter les entrées d'eau claires parasites et la poursuite du suivi de la qualité des eaux superficielles.

Certains des travaux envisagés répondent à des non-conformités des systèmes d'assainissement collectif.

Le volet milieu intègre essentiellement des actions portées par le SMBVL (travaux d'entretien de végétation, travaux de restauration, plan de gestion des matériaux...). Il reprend également des actions du Papi (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) dont la réalisation sera concomitante avec le déroulé du contrat.

Le volet gestion a pour but de développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et les milieux aquatiques, de maintenir les moyens d'animation pour la mise en œuvre du contrat, de poursuivre les réflexions de la compétence Gemapi à l'échelle des EPCI - FP du territoire.

L'engagement des différents partenaires est le suivant pour les trois années concernées : un total de 2 862 321 € pour l'agence de l'eau RMC, un total de 36 425 € pour le CR Paca, un total de 558 978 € pour le CD 84 et un total de 917 782 € pour le CD 26, soit un total global de 4 375 506 €. B.F.

SMBVL

«La question de l'eau est centrale»

C'est dans la salle du Vignarès que s'est déroulée mercredi 21 avril la signature du contrat de bassin-versant du Lez. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la directrice de l'Agence de l'eau de la délégation de Marseille, Annick Mieuvre, de la présidente du département de la Drôme, Marie-Pierre Mouton, de la vice-présidente du département de Vaucluse, Corinne Testud-Robert, de la vice-présidente au conseil régional PACA, Bénédicte Martin, du président du SMBVL (syndicat mixte du bassin-versant du Lez), Anthony Zilio, et du président de la CCEPPG (communauté de communes Enclave des papes - pays de Grignan, Patrick Adrien. « Depuis plusieurs années, les acteurs du Lez se sont mobilisés. Le Lez est un des premiers affluents de la rive gauche du Rhône, souligne Anthony Zilio. La



Les différents signataires.

question de l'eau est centrale chez nous. Ce contrat est l'expression des différents acteurs de travailler ensemble. C'est un outil pour agir qui vise à répondre aux besoins du territoire. »

Un sentiment partagé du côté drômois comme l'a souligné la présidente du département, Marie-Pierre Mouton : « la ligne médiane de ce qui nous réunit aujourd'hui est ce bassin-versant. Vous avez su vous fédérer sur des sujets sensibles ». Pour la directrice de l'agence de l'eau, Annick

Mieuvre, ce contrat est un outil très important : « il traduit des actions opérationnelles ». Tous les acteurs présents ont été unanimes sur l'importance de préserver la ressource en eau. « À l'agence, on vise la bonne gestion de l'eau, son bon cycle. Il faut travailler sur l'économie de cette eau qui est de plus en plus rare. Cette année, la situation est déjà préoccupante dès ce printemps. Nous devons tous agir pour économiser cette eau », conclut-elle.

L.L.

Qu'est-ce que le contrat de bassin-versant du Lez ?

Il s'agit d'un accord technique et financier entre les partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle du bassin-versant du Lez. C'est une garantie de financement des actions portées par les acteurs locaux sur la période 2020-2022. Réalisé en interne par le SMBVL, son élaboration s'est faite en moins d'un an. Un record puisqu'il faut à minima trois ans pour le montage d'un tel dossier.

Les enjeux du contrat traitent du partage de la ressource entre les usagers directs et les milieux aquatiques, le maintien d'une qualité des eaux superficielles et souterraines compatible avec les usages et les milieux, la préservation des milieux naturels et des



Anthony Zilio, président du SMBVL.

cours d'eau, et enfin la gestion locale concertée. La phase 1 du contrat s'étend sur la période 2020-2022. Il comporte 44 actions pour 58 opérations pour un mon-

tant de 21 millions.

Les partenaires se sont engagés financièrement sur le programme notamment l'Agence de l'eau à hauteur de 2 862 321 €.

Annexe 3 : Questionnaire d'évaluation du contrat aux acteurs locaux



Questionnaire d'évaluation de la démarche du Contrat de bassin versant du Lez - 2020-2024

- 1- Saviez-vous que le SMBVL a porté un contrat de bassin versant du Lez sur la période 2020-2024 ?
☐ Oui ☐ Non

1a) Si oui, Comment définiriez-vous ce qu'est un contrat de bassin versant ?

- Une démarche contractuelle entre porteurs d'actions et partenaires financiers (agence de l'eau, département...)
- Une obligation réglementaire
- Une démarche volontaire du territoire
- Autre, Préciser :

- 2- Diriez-vous que la communication sur le contrat de bassin versant a été :

☐ Suffisante / ☐ Insuffisante/ ☐ Trop importante / ☐ NSP

- 3- Diriez-vous que le nombre de réunions avec les acteurs locaux relative au contrat a été :

☐ Suffisante / ☐ Insuffisante/ ☐ Trop importante / ☐ NSP

- 4- Avez-vous déjà assisté à au moins une réunion du contrat de bassin versant ?

☐ Oui ☐ Non

4a) Si oui, avez-vous des suggestions par rapport à l'organisation, contenu de ces réunions ?

- 5- Quelle appréciation générale donneriez-vous au contrat de bassin versant du Lez qui s'est déroulé de 2020 à 2024 ?

☐ Très bonne / ☐ Bonne / ☐ Mitigé / ☐ Mauvaise / ☐ Très mauvaise / ☐ NSP

Commentaires :

- 6- Avez-vous été porteur d'une action au sein du contrat de bassin versant (en phase 1 ou phase 2) ?

☐ Oui ☐ Non

6a) Si oui, pensez-vous que cette démarche ait été un plus pour votre action ?

☐ Oui

☐ Non

6aa) si oui , sur quel plan ? _____

7- Pensez-vous que cette démarche a contribué à avoir une vision d'ensemble et une cohérence dans les actions menées à l'échelle du bassin versant en faveur de la gestion de la ressource et des milieux aquatiques ?

☐ Oui

☐ Non

Commentaires :

8- Pensez-vous que cette démarche a contribué à avoir une vision d'ensemble des actions à mener à l'échelle du bassin versant en faveur de la gestion de la ressource et des milieux aquatiques ?

☐ Oui

☐ Non

Commentaires :

9- Pourriez-vous nous indiquer les points faibles du contrat de bassin versant (procédure/ contenu/ durée/ gouvernance...) ?

10- Seriez-vous favorable à une nouvelle procédure contractuelle (contrat de bassin versant ou équivalent) ?

☐ Oui

☐ Non

10a) Si oui, auriez-vous des suggestions, pistes d'amélioration pour une prochaine démarche contractuelle avec l'Agence de l'eau, les départements, les régions et l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant du Lez ?

10b) Auriez-vous des actions (ressource en eau, réseaux eau potable, assainissement, desimperméabilisation, gestion des eaux pluviales, milieux aquatiques, sensibilisation...) à inscrire dans une prochaine démarche ?

Autres commentaires :

Nom Prénom, fonction de la personne ayant rempli le questionnaire :
